

# POLICE MAGAZINE

Lire pages 6 et 7 un Roman Sensationnel  
de **GEORGES  
SIMENON**

les "maisons"  
vont-elles  
disparaître?

Voir, pages 2 et 3, notre  
enquête sur le projet de  
loi déposé au Sénat.

(voir pages 4 et 5)

Ecoutez  
tous les  
vendredis  
au **VINDEX**  
POSTE PARISIEN  
à 20h35

# LES "MAISONS" VONT-ELLES DISPARAITRE ?

**Sommes-nous à la veille de la suppression de la prostitution réglementée policièrement ?**

**B**EAU blond chéri, viens chez moi.  
Dans tous les pays du monde, les filles vous adressent ces mots dès la tombée du jour, pour vous inviter à goûter avec elles les joies de l'amour... au compteur.

Mais ces mots, les entendra-t-on encore longtemps ? Il est possible que, dans un avenir très proche, il ne soit plus permis de racoler sur tout le territoire de la République française.

A trois reprises, depuis trente ans, les commissions officielles les plus qualifiées ont élaboré des projets minutieusement étudiés qui auraient pu offrir les bases d'une réforme radicale du régime des mœurs.

Aucun Gouvernement n'avait osé jusqu'ici soumettre ces projets au Parlement.

Or M. Henri Sellier, ministre de la Santé Publique, a déposé récemment au Sénat, au nom du Gouvernement, un projet de loi concernant... la prophylaxie des maladies vénériennes.

Ce courageux projet est, sans chercher à faire un mauvais jeu de mots, un pavé dans la mare aux « grenouilles », car ce ministre s'attaque non seulement à la syphilis, mais au proxénétisme et au racolage, facteurs directs de la contamination.

Le problème de la prostitution, réglementée ou non, revient ainsi à l'ordre du jour. Il a déjà fait couler beaucoup d'encre et, dit-on, beaucoup d'argent.

Que feront nos pères conscrits ? Voteront-ils la suppression des maisons de tolérance ?

Le débat promet d'être passionnant et ce jour-là, dans les galeries du public, on pourra reconnaître d'honorables commerçants ou commerçants. En effet, voici ce que sera peut-être l'article 334 du Code Pénal :

*« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50 à 5 000 francs avec interdiction de séjour de cinq à dix ans :*

*« Quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, entraîné ou détourné, même avec son consentement, une personne même majeure de l'un ou l'autre sexe en vue de la débauche, ou qui l'aura contrainte à se livrer à la prostitution, ou qui aura habituellement exploité sa prostitution. »*

Maisons de tolérance, maisons de rendez-vous. Petits « numéros » de province, maisons d'abatage, patrons, sous-maitresses, arrêtez le piano mécanique une seconde et écoutez : c'est peut-être votre mort qui se décide. Dans sa concision, l'article 334 atteint cependant tout le « bâtiment ». Ces quelques lignes visent des milliers d'individus des deux sexes.

Pour atteindre la prostitution et le proxénétisme d'une manière complète, rien n'a été négligé.

Les amateurs de petites annonces seront déçus. On trouvera bien encore des adresses de masseuses, mais les masseuses seront, cette fois, des diplômées rébarbatives. On massera toujours sous l'eau, mais avec des gants de crins « extra dry ».

Le texte ne peut pas être plus clair et plus complet :

*« Sera puni... quiconque, soit par la publication de notes, annonces, réclames ou correspondances, soit par l'envoi ou par la distribution de prospectus, tracts, lettres d'avis, soit par des affiches, placards ou inscriptions apposés dans les lieux accessibles au public aura, même en dissimulant la nature de son offre sous des artifices de langage, fait savoir qu'il se livre à la prostitution ou facilite la prostitution d'autrui. »*

Mado, Friolités, Collection unique, 3<sup>e</sup> étage, à gauche, peut-être serez-vous obligée de faire vos malles. On ne veut plus badiner avec l'amour !

Une seule exception a été prévue dans le projet. Elle est en faveur des militaires. Un certain article 21 stipule qu'un règlement d'administration publique précisera les raisons et circonstances qui, exceptionnellement et temporairement, pourront légitimer des dérogations à la loi.

Pendant la dernière guerre, l'autorité militaire s'était occupée elle-même de fournir des femmes aux soldats qui venaient au repos. Il est possible que, dans certains camps où des hommes se trouvent loin de tout grand centre, il soit nécessaire de laisser une maison de filles. Dans ces cas spéciaux seulement, le commerce de l'amour sera toléré pour un certain temps.

**LE FLÉAU PUBLIC N° 1**

Depuis longtemps les moralistes, les abolitionnistes réclament la suppression de la réglementation actuelle de la prostitution, parce qu'ils la considèrent comme scandaleuse et contraire aux bonnes mœurs. Ce n'est pas ce point de vue qui a guidé M. Sellier dans la rédaction de son projet de loi.

Le Gouvernement, sans négliger la question morale, envisage le problème sous l'angle de l'hygiène et de la Santé publique. Si, comme l'a écrit le docteur Chavigny, dans certains cas, la morale trouve son bénéfice aux mesures que l'hygiène considère comme efficaces, c'est tant mieux, mais c'est simplement une rencontre heureuse.

Longtemps avant Jésus-Christ, la prostitution ne revêtait pas le caractère de gravité qu'elle présente actuellement.

Les mœurs étaient beaucoup plus dépravées qu'à présent, mais l'acte sexuel s'accomplissait pratiquement sans périls.

En un mot, la syphilis n'existait pas. De nos jours, le côté moral de la question est dépassé de beaucoup par celui de la Santé publique.

Le xv<sup>e</sup> siècle, fertile en inventions heureuses, ne fut pas seulement celui de la découverte de l'Amérique, mais aussi de l'apparition de la syphilis qui coïncide avec les guerres d'Italie.

En France, on s'empressa de baptiser cette maladie « mal de Naples » et, en Italie, par réciprocité, « mal des Français ».

François I<sup>er</sup>, grâce à la Belle Ferronnière, fut le premier roi atteint de cette maladie. Il ne devait pas être le dernier. Depuis, la syphilis a rapidement conquis le monde entier et, devant ses ravages, la plupart des pays cherchent à enrayer ses méfaits.

La loi de M. Sellier, qui est docteur, n'a pas d'autre but que de combattre ce fléau public n° 1.

Le problème qui se pose actuellement en France est d'importance.

Effroyable affirmation des statisticiens : *« Le dixième de la population totale est syphilitique »* et, dans les grandes villes comme Paris, le cinquième de la population adulte.

Plus meurtrière que la tuberculose, l'avarié est l'ennemi le plus redoutable de la race humaine.

Devant ce péril, le Gouvernement tient à prendre des dispositions qui mettront l'autorité sanitaire en mesure de suivre et de contrôler la santé des individus suspects.

Et c'est pour cette raison qu'il a été amené à aborder le cadre de la législation sanitaire et qu'il envisage la répression du racolage sous toutes ses formes, en vue d'éviter la propagation des maladies vénériennes.

**LES RÉGLEMENTARISTES**

Que faut-il penser de ce projet ? L'importance de la question nous a incités à demander leur avis à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, s'intéressent au problème de la prostitution.

Le premier camp que nous avons rencontré est celui des *« réglementaristes »*. Ceux-ci sont partisans du système actuel : ils prétendent que, la peur du gendarme étant le commencement de la sagesse, il faut mettre la police aux trousses des prostituées libres ou en maisons, et, en les astreignant à suivre des visites médicales régulières, les rendre moins dangereuses pour autrui.

Que faut-il en penser ?

Ce système ne repose sur aucune base légale. Les maires ont le droit, en vertu de leur pouvoir de police, d'autoriser l'ouverture de « maisons de tolérance » pour assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique, à condition que leurs tenanciers se soumettent à un règlement édicté par la police. De plus, les prostituées isolées doivent être inscrites sur un registre tenu par la police et placées sous la surveillance permanente de celle-ci.

Nous vivons sous ce système de réglementation policière depuis le siècle dernier, et, malheureusement pour ceux qui en profitent, il n'est pas exempt de critiques.

En effet, en plaçant sous le contrôle de l'Administration les maisons et les filles, les Pouvoirs publics leur confèrent une sorte de privilège et les revêtent par là, aux yeux de la population tout entière, d'une sorte de caractère quasi officiel.

Les jeunes gens ou les hommes qui fréquentent les maisons de tolérance ou les filles en carte et qui savent que les femmes sont visitées par un médecin de l'Administration pensent naturellement qu'ils n'ont pas grand-chose à craindre. Or, il n'en est rien, et c'est excessivement grave.

Le docteur Pinard, médecin de l'hôpital Cochin, affirme les faits suivants :

« En octobre et novembre 1935, nous avons eu à examiner quatre malades porteurs d'accidents syphilitiques primaires qui faisaient remonter leur contagion à une visite dans une maison de prostitution, bien connue comme maison d'abatage. »

« Grâce à l'obligeance de nos collègues alertés nous sommes arrivés au total de trente-deux cas de syphilis nouvellement contractée pendant ces deux mois dans cette maison. »



33



*Les prostituées isolées doivent être inscrites sur un registre tenu par la police.*

« Certaines de ces femmes voient de trente à cinquante hommes par jour. »

Une enquête fut ordonnée par le ministère de la Santé publique et elle fut concluante. Plusieurs femmes de cet établissement étaient nettement syphilitiques.

Ce cas n'est pas particulier. A Nice, le docteur Bussargette, syphiligraphie à l'hôpital Saint-Roch, signalait que douze femmes atteintes depuis des semaines de lésions contagieuses, n'avaient été ni traitées, ni hospitalisées, ni enlevées à leur profession. Et il y en a comme cela à l'infini.

Que faut-il penser de ces défaillances de diagnostic des médecins chargés de la visite des prostituées ?

Sans doute le contrôle médical est-il fait trop rapidement ou sans conscience. Ou faut-il penser qu'en l'état actuel de la science il n'est pas permis de déceler la syphilis infailliblement ?

Dans tous les cas, l'Administration et la police ne doivent plus couvrir de leur pavillon une marchandise avariée.

**EXPÉRIENCES PEU CONCLUANTES**

Des villes françaises, dans le but de réduire la contamination syphilitique, ont aboli la réglementation.

Strasbourg, Colmar, Grenoble, Nancy et, tout récemment, Metz, qui sont pourtant toutes villes de garnison, ont fermé les maisons de tolérance et interdit le racolage.

Il est très difficile de connaître le résultat exact de cette expérience. Les uns affirment une diminution des malades, les autres, avec non moins de force, une recrudescence de la maladie.

Les abolitionnistes vont jusqu'à prétendre que les tenanciers, pour fausser le résultat escompté par la fermeture des maisons, rassemblent dans ces villes, moyennant argent, toutes les femmes contaminées qu'ils découvrent. C'est sans doute exagéré.

Où est la vérité ?

Des médecins spécialistes syphiligraphes ont fait à Grenoble et à Strasbourg des enquêtes sérieuses. Il n'y a plus de maisons de tolérance ni de femmes en carte, mais il y a toujours autant de prostituées.

La fameuse rue des Pêcheurs est morte ; cependant la prostitution règne, camouflée. Les initiés savent que telle confiserie est renommée pour son « assortiment de friandises », que telle modiste vend toujours des chapeaux soignés, que les spécialités de tel ou tel restaurant sont la grive sur canapé ou la morue dessalée.

Pour les abolitionnistes, la morale est sauve ; il n'y a plus de maisons de tolérance ni de filles en carte. Seulement les hygiénistes ont le droit de ne pas se montrer satisfaits.

Dans une ville comme Marseille, où il y a environ trois cents femmes en « maison » ou en carte, il existe, à côté, deux milliers de prostituées clandestines. Le jour où serait appliqué l'article 334, n'y aurait-il pas deux mille trois cents clandestines ?

On voit combien il est difficile de se faire une opinion scientifique sur un tel problème. Cependant, il faut remarquer que l'Angleterre et la Suède n'ont jamais possédé de tels établissements et que seize autres pays d'Europe, parmi lesquels l'Allemagne, l'U. R. S. S., l'Espagne, la Pologne, la Suisse, n'en possèdent plus.

Or, dans tous ces pays, on se montre satisfait de ce changement.

Le sadisme et l'hystérie n'y causent pas plus de drames qu'ailleurs et ce qui est important, le commerce des femmes a presque complètement disparu.



On ne veut plus badiner avec l'amour.

A Amsterdam, le chef de la police des mœurs a déclaré que, depuis 1911, date de la suppression des maisons, la police n'a pas eu à s'occuper d'un seul cas de traite. C'est bien là, dit-il, la preuve de la relation intime qui existe entre la traite et les maisons de tolérance.

Dans un magasin de commerce quelconque, pour attirer l'attention des acheteurs éventuels, on change l'étalage périodiquement. Le client aime la nouveauté même dans les lieux de débauche, et il en résulte en effet un trafic intense et un échange ininterrompu de prostituées.

Le docteur Léon Bizard, grand spécialiste des filles, puisque médecin de Saint-Lazare et de la Préfecture de police, ne croit pas aux bienfaits de la loi Sellier. La fin des « maisons » le chagrine. Le docteur Bizard va jusqu'à prétendre que « des gaillards jeunes et solides, qui doivent coûte que coûte se satisfaire, n'hésiteront pas à assouvir leur passion dans des conditions beaucoup plus dangereuses, beaucoup plus scandaleuses et même parfois dramatiques. »

Je ne le pense pas. Les Français ne sont pas tellement différents des autres Européens !

**LES ABOLITIONNISTES** Ce qu'on peut dire, c'est que la suppression de la réglementation policière n'atteindra son but que si elle a comme corollaire un équipement sanitaire sérieux. C'est ce que comporte le projet de M. Henri Sellier. La police ne sera plus que l'auxiliaire de la médecine, les hygiénistes et ceux qui ont la charge de la Santé publique entendant contrôler toutes les prostituées et dépister la syphilis dans tous les milieux, même les plus bourgeois.

Le ministre a même pensé à la publicité des « remèdes ». Les médicaments spécifiques ne pourront être vendus au public que s'ils ont été reconnus idoines par l'Académie de médecine. Les docteurs devront également être agréés par l'autorité sanitaire et reconnus aptes à soigner la syphilis.

Aussi le camp des abolitionnistes fait-il une ardente campagne en faveur du projet. Ceux-ci montrent non seulement le danger que représentent les maisons de tolérance, mais aussi la bestialité de ceux qui les fréquentent et l'esclavage du bétail féminin qui en forme le cheptel.

Il existe en France environ un millier de maisons de tolérance, réparties dans trois cents villes ou bourgades. A Paris, en dehors de ces trente maisons du type classique, on trouve plus de deux cent cinquante « maisons de rendez-vous » desti-

nées à une clientèle plus relevée, et dont l'organisation est différente.

La véritable « maison de tolérance » c'est celle de province, celle de la petite ville ou celle du port, celle qui nous valut l'immortel chef-d'œuvre *Le Train de 8 h. 47*.

Dans ces maisons, la femme est pensionnaire, alors que, dans les maisons de rendez-vous ou certaines autres maisons de société de Paris, le personnel est demi-pensionnaire et, la plupart du temps, externe libre.

A Romorantin ou à Quimper-Corantin, les femmes sont vraiment astreintes à une discipline qui confine à la réclusion. Une seule sortie par semaine est autorisée, et en compagnie de la patronne ou la sous-maîtresse.

Voici d'ailleurs à cet égard un arrêté tout à fait caractéristique pris par le maire d'une préfecture :

« Si, pour un motif quelconque, les filles en maison ont besoin de sortir en ville, elles devront être en voiture fermée et accompagnées de la maîtresse de maison qui en aura préalablement averti le commissaire. »

Cette espèce d'esclavage est imposé dans les petites villes, surtout pour éviter aux clients des rencontres désagréables. Il offre d'ailleurs au point de vue de la contamination un avantage certain ; les femmes, ne sortant jamais seules, ne peuvent exercer leur métier qu'au lupanar, dans des conditions d'hygiène relativement favorables. Mais quelle existence misérable pour ces pauvres filles ! Si déchuës qu'elles soient, on ne peut que déplorer l'odieuse atteinte à la dignité humaine que représente le règlement de la plupart des maisons.

Autrefois, il était très difficile à une pensionnaire d'abandonner une maison, car la patronne s'arrangeait pour qu'elle lui doive toujours de l'argent au titre de frais d'entretien, d'habillement, etc. Le vice est une prison d'où l'on s'évade rarement.

La Ligue des Droits de l'Homme eut à s'occuper de cette atteinte à la liberté individuelle.

Aujourd'hui la situation des filles s'est sensiblement améliorée. Ce n'est plus l'internement, ce n'est pas encore la liberté.

temps, même en présence des clients de l'estaminet qui sont des habitués et presque des amis de la patronne. Ils viennent ici parce qu'il n'y a plus le soir aucun café ouvert en ville. Ce sont des gens « bien comme il faut ».

Par contre qui ne frémerait pas en songeant au régime abject des « maisons d'abatage » qui se cachent dans certaines ruelles provinciales, proches des casernes.

Le travail en série n'est pas le monopole des fabricants d'automobiles et des industriels américains.

L'amour au compteur, cinq et sept francs les cinq minutes n'est pas une galéjade.

De même qu'il y a des gens qui patientent une heure pour être bien placés au théâtre ou au match de football, il y a des hommes qui, n'ayant pas de la dignité un sens très exact, consentent à se mettre en file indienne, suivent leur ordre d'arrivée, une serviette et un morceau de savon à la main, pour être pendant quelques brèves minutes... l'amant de Carmen, d'Irma, de Yolande ou de Pamela.

Ce spectacle est ignoble.

Non seulement ces hommes ne savent pas avec qui ils vont gaspiller... quelques secondes, mais, chose plus grave, ils savent après qui. J'en ai vu un, une fois, un peu plus délicat que les autres, qui préféra perdre son rang en changeant de file, plutôt que de passer derrière un type crasseux, boutonneux, à moitié ivre, qui n'aurait pas de se gratter et de répéter à ses voisins :

\* — Les miens, ils ont une croix de fer sur le dos, et des brisques aux pattes, ce sont des petites bêtes de race.

Ce n'est évidemment pas engageant de sacrifier à Vénus dans ces « prix-uniques » de l'Amour, ces usines de fornication pour petites bourses, chères aux Sidis et aux « fauchés ».

Pour parler un langage médical, précisons que les femmes de maisons d'abatage « voient » une moyenne de cinquante à soixante hommes par jour. On raconte même qu'une d'entre elles atteignit le cent trois en vingt-quatre heures.

De tels faits donnent une singulière force aux arguments des abolitionnistes.

Cependant, si l'on s'en tient aux arguments de la raison, il faut se résigner à cette conclusion ambiguë :

Les abolitionnistes qui prétendent qu'il n'y aura plus de syphilis lorsqu'on aura supprimé les maisons et les filles en carte n'ont pas raison ;

Les réglemmentaristes, qui affirment qu'il n'y aura plus de syphilis s'il existe des maisons et des filles en carte, n'ont pas raison non plus.

Alors ?

**L'AVIS DES « PATRONS »**

Nous ne pouvions pas terminer cette enquête sans recueillir l'avis des per-

entre nous, de la prostitution ? Vous exercez un métier qui risque de disparaître ; à votre avis, quelles sont les raisons qui militent en faveur de son maintien ?

— Soit ! et je ne vous dirai rien qui ne soit mathématiquement exact et, par conséquent, vérifiable. De nombreuses ligues exigent, depuis des années, notre mort. Jusqu'ici, tous les efforts de ces « purs » ont été vains. Pensez un peu qu'ils s'attaquent à une corporation qui fut en quelque sorte reconnue en France et rendue officielle par saint Louis. C'est ce roi, pourtant renommé pour sa piété, qui le premier, établi, en faveur des prostituées le régime de tolérance.

« Certaines personnes me font rire lorsqu'elles sont abolitionnistes, car nous, partisans de la réglementation, nous nous réclamons de deux grands saints de l'Eglise, saint Augustin et saint Thomas. »

Ce patron qui me désarmait par son onction poursuivit du ton le plus docte :

— Le premier de ces docteurs en théologie affirmait que les prostituées, dans un pays, étaient aussi nécessaires que les égouts dans une ville, et il ajoutait : Enlevez-les de la société humaine et vous la troublez tout entière par le déchaînement des passions.

« Quant à saint Thomas, il est encore plus explicite, car il affirme en parlant de la prostitution : « Un bon gouvernement doit parfois, sur le modèle du gouvernement divin, tolérer certains maux pour éviter un mal pire. » Ces citations, je les ai ici dans cette bibliothèque... Je peux vous montrer mes auteurs. »

M. Louis, — c'est son nom de guerre, — continua :

— M<sup>me</sup> Brunschwig, sous-secrétaire d'État dans le cabinet actuel, nous mène la vie dure avec M. Sellier, M<sup>me</sup> Lacore et plusieurs autres Excellences. Nous sommes combattus à droite et à gauche. Sans jeu de mots, heureusement que nous sommes épaulés par les gens du milieu.

« A droite, on invoque la moralité publique ; à gauche, la liberté individuelle qui n'existe plus pour les filles soumises. Eh bien ! moi, je vais vous résumer ce que je pense. Je connais des bourgeois qui se considéreraient comme déshonorés en venant chez nous, mais qui font des gosses à leur bonne ; après quoi, ils les jettent dans la rue, et ces pauvres filles viennent inévitablement échouer dans nos maisons. Ce sont eux nos plus grands fournisseurs de chair humaine, avec les mauvais patrons qui ne paient pas leur personnel. »

Telles furent les paroles de M. Louis. Elles terminent ce grave débat sur une note pittoresque et qui, osons le dire, marque quelque bon sens.

Et, maintenant, que va-t-il se passer ? Bien fin qui pourrait le prédire.

Le Parlement votera très certainement l'équipement sanitaire du pays réclamé par le ministre.

Pour la provocation publique à la débauche et le proxénétisme, c'est une autre affaire.

Les paris sont ouverts et... de fortes sommes sont, paraît-il, engagées.

On dit que tous les propriétaires et tenanciers de « maisons de tolérance » auraient réuni un budget important pour faire échec à la loi... mais que ne dit-on pas !

Quoi qu'il en soit de ces efforts, les deux plus vieilles professions de l'humanité sont visées.

Les prostituées, les soute-neurs, les éphèbes vont regretter sans doute de n'avoir pas vécu au temps bienheureux de la Grèce antique, où le commerce de l'amour, qui avait un caractère sacré, imposait à tous une respectueuse admiration.

BOB GONTIER.

A l'infirmière de Saint-Lazare.



Une rue chaude du vieux Marseille.

La maison de société la plus réputée d'une ville de la Côte d'Azur a même l'autorisation, le jour des batailles de fleurs de Carnaval, de prendre part au défilé des voitures fleuries. La patronne est dans son fiacre décoré de fleurs tendres, entourée des plus beaux sujets de son établissement. Nous sommes loin des calèches fermées dont nous venons de parler ! Mais les patrons ont encore bien des armes qui leur permettent de dominer, sinon de séquestrer, les pensionnaires. Tous ne sont pas comme cette tenancière d'une maison de Bretagne qui se conduisit d'une façon si maternelle avec « ses pensionnaires » que son établissement, qui, par ailleurs, ne reçoit pas énormément de clients, est considéré en France par les professionnels comme une... maison de repos. Les « tauliers » lui envoient même les « dames » un peu fatiguées et auxquelles ils tiennent à offrir des vacances.

J'ai interrogé quelques-unes de ces convalescentes et elles se montrèrent en effet satisfaites de leur cure de quasi-abstinence :

— Nous faisons du tricot la plupart du



sonnages les plus intéressés au vote de la loi Sellier : les patrons de maisons de tolérance.

Le patron d'une maison de province, qui connaît ses classiques s'est constitué une documentation unique sur la prostitution à travers les âges.

Cet honorable commerçant, qui, sans le vouloir et sans doute par une ironie du sort, ressemble à un pasteur anglican, m'invita à discuter avec lui.

Nous nous installâmes dans son salon privé.

Son intérieur était des plus bourgeois et rien ne pouvait rappeler ici soit directement, soit indirectement la profession de « taulier ». Les gravures accrochées au mur, et qui retraçaient, en les illustrant, des proverbes connus, auraient pu figurer, sans choquer personne, chez le notaire du pays, renommé d'ailleurs pour ses bonnes mœurs. La conversation que je rapporte est pleine de sel :

— Vous venez sans doute me voir au sujet de la fameuse loi, me dit-il, et vous voudriez connaître ma réaction ?

— Exactement. Mais je serais heureux également de savoir ce que vous pensez,



## Vindex enquête.



EST une bien singulière affaire que notre collaborateur Vindex, le policier masqué, a été chargé de débrouiller. Les motifs qui ont déclenché une bagarre dans un tripot de Montmartre sont à première vue très obscurs. Mais n'anticipons pas. Les détails concernant cette bagarre se trouvent un peu plus loin. Lisez d'abord la solution de la neuvième énigme, dont il fut question au Poste Parisien vendredi 23 avril et aussi dans le numéro de la semaine dernière. Le rapport de Vindex sur cette énigme se termine par ces conclusions inédites :

### LE VOL DE BIJOUX EXPLIQUÉ PAR VINDEK

« Vous avez sûrement constaté une importante contradiction dans l'interrogatoire de M. Robicquart, le régisseur de la duchesse de Ganmar. Cette dernière m'avait formellement déclaré qu'elle n'était pour rien dans le voyage de son jardinier Négus à Antibes, le matin du vol. Le concierge, M. Madrove, m'ayant déclaré que le jardinier s'était rendu à 7 heures du matin à Antibes sur l'ordre de M<sup>me</sup> de Ganmar, j'avais demandé au concierge une précision. M. Madrove m'a indiqué qu'il tenait cette affirmation de M. Robicquart. Questionné sur ce point très délicat, le régisseur n'a pas nié avoir fait cette déclaration. Mais il s'est manifestement dérobé pour me fournir d'autres renseignements. Dès cet instant, il est devenu fort suspect à mes yeux.

L'examen de la chambre de M<sup>me</sup> de Ganmar a achevé de lever mes derniers doutes. Tous les domestiques habitent les communs qui sont attenants à la maison du concierge. Seul M. Robicquart loge au dernier étage de la villa Les Liserons-Bleus. Du vivant du duc de Ganmar, il avait sollicité cet honneur, afin de se trouver à la disposition de son patron, la nuit aussi bien que le jour. La duchesse qui avait grande confiance dans le régisseur, n'a rien changé à cette habitude. D'ailleurs, M. Robicquart n'était pas gênant. Il se servait, pour se rendre à son appartement, d'un escalier particulier, réservé au service. Mais il est à noter que des portes donnant accès à l'appartement de M<sup>me</sup> de Ganmar s'ouvrent sur cet escalier.

Tout laissait donc supposer que le régisseur s'était préparé depuis longtemps à voler le collier de sa patronne. Peut-être avait-il déjà essayé de commettre ce vol sans y parvenir. Mais, cette fois, il était à peu près sûr de lui. Ne savait-il pas que la fête à bord du yacht du maharajah de Youkistan, allait se prolonger jusqu'aux dernières heures de la nuit et que la duchesse rentrerait fort fatiguée. Il faut dire que M<sup>me</sup> de Ganmar est restée extraordinairement jeune. En dépit de son âge, elle raffole de la danse et ne déteste pas boire du champagne. Il y avait tout lieu de penser qu'elle reviendrait tellement harassée qu'elle se coucherait aussitôt et sombrerait vite dans un sommeil profond.

Descendre dans la bibliothèque ne fut qu'un jeu. La duchesse couche la fenêtre ouverte, même pendant l'hiver. M. Robicquart ne l'ignorait pas. Il avait placé pendant la nuit sur la terrasse l'instrument qui devait lui servir à perpétrer le vol, c'est-à-dire cette perche munie d'une pince et d'une boîte de fer blanc, perche que le jardinier Négus utilisait à la saison, dans le verger de la villa pour cueillir les fruits en haut des arbres. Si ce dispositif avait échoué, le régisseur n'aurait certainement pas hésité à s'introduire dans la chambre par la fenêtre. Il savait que la duchesse, qui n'avait aucune raison de se méfier, déposait toujours ses bijoux sur un meuble près de la fenêtre. Donc s'emparer des bijoux ne fut qu'un jeu pour M. Robicquart. Comme il avait tout prévu, il se ganta afin de ne laisser aucune empreinte digitale.

Voilà pour le vol. Il restait à détourner les soupçons sur le jardinier Négus. Ce dernier aimait boire et dépensait tous ses gages dans les bars. Le billet de cinq cents francs ayant été mis sur le traversin de l'Africain, le régisseur savait ce qui allait se passer ensuite. Il avait donné à Négus l'ordre formel de se rendre à Antibes chez le pépiniériste. Négus confirme ce point sans se rendre compte d'ailleurs de l'importance qu'il a. Le jardinier trouve donc cet argent dans sa chambre et ne cherche pas à comprendre pour quelle raison mystérieuse un tel bonheur lui échoit. C'est un simple. Il empoche et voilà tout. Puis il cède à son vice favori: l'ivrognerie. Alors tout l'accuse.

Lorsque j'ai fait part à M<sup>me</sup> de Ganmar de mes déductions, elle a poussé des cris d'indignation. Il y a quinze ans que M. Robicquart est à son service. Elle veut bien convenir qu'il a dû mettre pas mal d'argent de côté, car il est bien payé et



# Bagarre dans un tripot

procède à tous les achats et au paiement de toutes les factures de fournisseurs. Mais de là à le croire capable d'un tel vol...

J'ai alors demandé à la duchesse de Ganmar la permission de mener les choses rondement. A contre-cœur, elle s'est résignée à me donner carte blanche. Je suis parti aussitôt pour Cannes, après avoir téléphoné à la Sûreté de Nice de m'envoyer un commissaire d'urgence. Et nous n'avons eu aucun mal, ce fonctionnaire et moi, à pincer le régisseur dans l'appartement qu'il possède non loin de la Croisette; j'avais découvert l'adresse de cet appartement en perquisitionnant dans la chambre de Robicquart.

Le gaillard l'a pris de haut. Mais il a vite déchanté devant notre attitude. Nous avons été assez heureux pour remettre la main sur le collier et les bijoux cachés sous une lame de plancher. Le Négus a été libéré le soir même et Robicquart a pris sa succession dans la cellule.

A l'émission du vendredi 30 avril du Poste Parisien (20 h. 35) est désigné le lecteur qui a trouvé la solution que nous venons d'exposer et qui nous a indiqué un chiffre de réponses reçues se rapprochant aussi près que possible du chiffre réel. Il gagne donc un billet entier de la Loterie Nationale. Nous lui souhaitons d'avoir beaucoup de chance au prochain tirage. Son nom et ceux des trente autres lecteurs qui ont gagné chacun une participation à la Loterie Nationale seront publiés dans notre numéro de la semaine prochaine n° 337, 9 mai.

### LE CRIME DE LA RUE FROCHOT

La huitième énigme de Police-Magazine concernant le crime de la rue Frochot et dont la solution a été publiée dans le numéro de la semaine dernière (25 avril) nous a valu 1 247 cartes d'auditeurs du Poste Parisien et de lecteurs de Police-Magazine.

### LISTE DES GAGNANTS

M<sup>me</sup> Nelly Gaudroid, à Lyon, qui s'est le plus rapprochée de ce chiffre et qui a envoyé la solution exacte a gagné un billet de la Loterie Nationale qui va lui être adressé.

### Les dix autres lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun un dixième de billet de la Loterie Nationale :

MM. Voltaire Lefort, Bezons; André Rémy, Caen; Albert Mayet, Cachan; Pierre Bureau, Bordeaux; Pierre Forgeol, Charleville; Desjoiaux, Bagnoux; Camille Bergdoll, Valdoie; A.-L. Guiraud, Portet; M<sup>mes</sup> Junca, Fontainebleau; Giloux, Marseille.

### Les vingt lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun un vingtième de billet de la Loterie Nationale :

MM. Juttet, Paris; Jean Throude, Aulnay; Lavéant, Belfort; Jules Leconte, Bec-Hellouin; Pierre Husson, Coyela-Forêt; Eugène Delhommeau, Mèze; Graber, Belfort; Paul Cherrier, Orléans; Abrial, Albi; Rabreau, Cholet; Raymond Delcellier, Paris; Albert Bach, Forbach; Georges Agoqué, Villiers-Charlemagne; Gustave Seidel, Strasbourg; Léon Lepingle, Hénin-Liétard; M<sup>mes</sup> Connil, Montaigu; Paulette Lucat, Paris; Simone Le Piété, Nantes; Angèle Busson, Saint-Jean-de-Luz; Silvy, Nice.

Le vendredi 30 avril à 20 h. 35, ne manquez pas d'écouter sur l'antenne du Poste Parisien, les déclarations de notre collaborateur, le policier Vindex, relatives à la dixième énigme de Police-Magazine, déclarations dont nous publions ci-dessous le résumé à l'intention de nos lecteurs qui ne pourraient se mettre à l'écoute.

### BAGARRE DANS UN TRIPOT

Dans un cercle clandestin de Paris a éclaté une bagarre incompréhensible. Il s'agit d'un de ces tripots que la police feint de tolérer, pour pouvoir y donner de temps à autre un fructueux coup de filet. Le monde qui va là est fort mélangé. On y rencontre

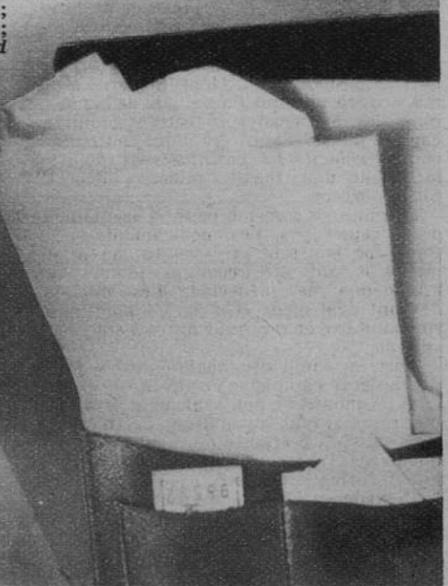
des individus assez suspects. Avant-hier, deux inspecteurs de la brigade des jeux étaient dans cet antre. Personne ne soupçonnait leur présence. Il était deux heures du matin. Le jeu battait son plein. Soudain un grand vacarme. On se bat dans un salon. Des coups de revolver sont tirés et ne font aucune victime. Les inspecteurs n'ont pas voulu intervenir tout de suite. Ils cherchaient à comprendre ce qui se passait et à déterminer le motif de la bagarre. Les clients d'un tripot estiment qu'ils sont en famille et qu'ils ont le droit de tout faire. Mais voilà qu'un homme empoigne quelqu'un au collet. « Mon portefeuille! Rends-le moi! » crie-t-il. A ce moment un des inspecteurs bondit et arrête le voleur qui ne fait pas un mouvement pour fuir et lève les mains en l'air. Dans le tripot, c'est une panique générale. Dans des établissements de ce genre, on n'aime guère l'intrusion de la police. Le deuxième inspecteur, à son tour, entre en scène. Il veut réclamer des explications au monsieur à qui le portefeuille a été dérobé. Mais le bonhomme avait gagné la porte avec précipitation. Et, pourtant, on venait de récupérer le portefeuille dont le voleur n'avait pas eu le temps de se débarrasser. On se figurait découvrir ainsi l'identité du vol. Or ce portefeuille n'était bourré que de feuilles de papier de soie. Le voleur était donc volé. Il n'en a pas moins commis un délit, car il croyait dérober la forte somme. Pour quelle raison cependant le volé... qui s'est enfui, a-t-il déclenché une telle bagarre? Le patron du tripot, consulté, jure ses grands dieux qu'il n'y comprend rien.

### RAPPORT DE VINDEK

Cette bagarre violente, bien qu'il n'y ait pas eu mort d'homme, suscite en moi une ardente curiosité. Je suis sûr qu'il s'est déroulé dans ce tripot un de ces drames du milieu que la police parfois ne parvient pas à élucider. Tous les noms que je vais écrire ne sont pas ceux des héros de l'histoire. Je suis obligé à la plus grande discrétion. Et je ne puis livrer à la publicité des renseignements concernant des personnes fort honorables, mais que le vice du jeu attire dans ces bouges modernes, si luxueux, où les malheureux fervents du baccara laissent des fortunes.

Je n'ai pas mené mon enquête d'une façon ouverte, questionnant en premier lieu des habitués du cercle montmartrois où s'est produit la bagarre. Cet établissement occupe un hôtel particulier qui a deux entrées discrètes. Rien n'indique de la rue qu'on se trouve en présence d'un tripot. Les membres de ce cercle ont coutume d'appeler cette maison « Le Lézard », ce qui est assez paradoxal. Le lézard est un charmant petit animal qui adore se chauffer au soleil. Or les joueurs du tripot ne voient jamais la lumière solaire pénétrer dans les salons où des croupiers actifs se chargent de ratisser leurs billets de banque. Toutes les fenêtres de l'hôtel sont en effet munies de volets hermétiquement clos. L'électricité brûle ici jour et nuit.

Très minutieusement, j'ai donc tenté de reconstituer la bagarre et je suis arrivé au résultat suivant. Comme toutes les nuits, il y avait foule au Lézard quand s'y produisirent les événements qui nous intéressent. On ne vient pas là pour autre chose que jouer. Il y a pourtant à la cave un bar discret où, entre deux parties amées, il est possible de venir se restaurer. On y sert des repas froids et on y boit beaucoup. Le Lézard fait une consommation considérable de champagne et d'alcool. Le tarif du bar est le même que celui de tous les cafés du quartier de la place Blanche. Les joueurs ont l'impression qu'ici personne ne songe à les exploiter. Ils sont là comme chez eux et peuvent demeurer, s'ils le désirent, toute une nuit, sans risquer un centime. La Direction de l'établissement met à leur disposition des « chambres de repos » où ils peuvent s'isoler, lire leur journal, faire leur correspondance. Pour



si extraordinaire que cela paraisse, il existe des hommes appartenant au meilleur monde, possédant femme et enfants, qui préfèrent à leur foyer l'atmosphère de cette maison de jeu où ils vivent des heures heureuses.

Le patron du Léopard est connu sous le nom d'Hector. La clientèle se soucie peu de ses antécédents. J'ai de fortes raisons de croire que le passé d'Hector n'est pas absolument net. Son casier judiciaire doit être assez chargé. Si la police ferme les yeux sur ce qui se passe au Léopard, c'est que son directeur doit fournir le cas échéant d'intéressants renseignements. Cependant Hector, qui vit au dernier étage de l'hôtel particulier, n'a aucune relation dans le milieu montmartrois. On parle de lui avec quelque mépris dans tous les endroits où se retrouvent ces « messieurs ». Hector a des raisons particulières évidemment de se moquer de tous ces ragots. C'est avec fermeté qu'il dirige son affaire. Elle lui rapporte bon an mal an une fortune. Mais n'affirmez-vous pas qu'il aurait des commanditaires huppés, des gens qui ont une situation sociale assise et même brillante, des gens qui appartiennent à de puissants conseils d'administration. Je n'ose citer les personnes qui se trouvaient là le soir, ou, à plus exactement parler, le matin de la bagarre. Elles figurent dans le *Tout Paris*.

Les inspecteurs de la brigade des jeux qui surveillaient les clients du Léopard, n'ont eu garde de l'oublier. Et c'est la raison pour laquelle l'affaire a été si savamment étouffée. Du moment qu'il n'y a pas eu mort d'homme, la justice n'a pas à se mêler des disputes qui peuvent se produire entre fervents du baccara que des pertes excessives ou des gains inattendus avaient peut-être énervés.

C'est dans la plus grande pièce du Léopard que la bagarre a commencé. Je répète qu'il m'a été très difficile de mener mon enquête, ayant eu affaire à des habitués qui ont bouche cousue par définition. Nombreux, les joueurs se pressaient autour d'une table. Je sais qu'une discussion s'est engagée entre plusieurs messieurs qui ne jouaient pas. Le diapason de leur voix s'est élevé progressivement. Ceux qui surveillaient leur mise, se souciaient peu au fond de cette querelle. Voici quelques interrogatoires :

#### INTERROGATOIRE DE M. LUCIEN

QUESTIONS. — Vous veniez de quitter la table de jeu. Il est impossible que vous n'ayez pas entendu quelques éclats de cette dispute ?

RÉPONSE. — On n'aime pas se mêler des affaires des autres. Ils étaient au moins cinq ou six entourant un homme.

QUESTION. — Qui était cet homme ?

RÉPONSE. — Je n'en sais pas plus que vous.

QUESTION. — N'est-ce pas celui qui s'est enfui un peu plus tard et qui réclamait son portefeuille ?

RÉPONSE. — Vous avez peut-être raison de le supposer, mais ce n'est pas moi qui vous dirai si vous commettez une erreur.

QUESTION. — Ce qui signifie que je ne commets pas la moindre erreur. A quel moment a-t-on tiré des coups de revolver ?

RÉPONSE. — Vous feriez mieux de le demander à M. Hector, le directeur du cercle. Je l'ai vu sur le seuil du salon et il avait l'air de s'intéresser beaucoup à ce qui se passait.

QUESTION. — Est-ce l'homme au portefeuille qui a tiré le premier ?

RÉPONSE. — Quand les brownings ont commencé leur concert, je me suis sauvé.

Vous avez une idée des difficultés que j'ai pu rencontrer dans cette enquête. J'ai dû procéder à des recoupements en prenant dans un interrogatoire, puis dans un autre, des indications qui s'ajustaient, se complétaient, des affirmations qui faisaient apparaître le caractère mensonger de certaines déclarations. J'ai fini par établir que, dans ce grand salon, profitant d'une partie très animée, un groupe d'individus obéissant évidemment à une consigne, avaient entouré celui que, pour la commodité du récit, je dénommerai « M. X. ». De la conversation échangée entre tous ces personnages je ne saurais rien préciser. Le secret a été bien gardé. C'est, j'en suis certain, « M. X. » qui, le premier, a sorti un revolver d'une poche et a tiré. Quelqu'un lui a saisi le bras. L'arme a dévié. La balle s'est perdue dans le plafond. Mais, ensuite, quelle fusillade ! Chacun des membres du groupe a cru bon d'imiter « M. X. ». Remarque à noter : aucun de ces messieurs n'a estimé nécessaire de tirer autrement qu'en l'air.

Ce groupe, qui agissait pour un seul personnage et qui obéissait à des ordres stricts, n'avait pas l'intention de tuer. Il se contentait d'épouvanter.

Qui donc fallait-il épouvanter ? « M. X. » sans doute. Lui, n'avait qu'une idée, partir au plus vite, quitter le Léopard. Dans l'affolement général, il se ruait vers la sortie et il prodiguait les coups de poing. Son brownings était tombé et une deuxième arme brandie par lui avait été arrachée brutalement par quelqu'un. « M. X. » cependant progressait et, grâce à la panique, parvenait à éviter ceux qui le poursuivaient et qui, de leur côté, se trouvaient gênés dans l'accomplissement de leur mission.



Avant les douloureux événements d'Espagne, la ville de Madrid s'enorgueillissait de posséder une des prisons les plus modernes du monde, construite selon les dernières données de l'hygiène et de la science pénitentiaire. C'était la « carcel modelo », la prison modèle. Ce qu'elle est devenue au cours de la lutte dans les faubourgs de Madrid ? Un terrain dévasté par les obus et creusé de tranchées ou de boyaux ; les prisonniers n'y sont plus. Ils ont laissé la place à des miliciens. (K.)

# CE QU'EST DEVENUE

# UNE PRISON

« M. X. » malgré sa présence d'esprit, son énergie, sa souplesse, a été rejoint par un des hommes du groupe qui, le bousculant fortement, s'est emparé du portefeuille. Le tumulte a redoublé à cet instant.

« M. X. » n'a eu qu'une idée : le reconquérir et il n'a plus songé à s'enfuir. Donc c'était bien ce portefeuille qu'il voulait à tout prix mettre à l'abri.

Vous connaissez la suite des événements. L'individu qui a dérobé le portefeuille et qui faisait partie du groupe, ne l'oubliez pas, s'appelle Jojo. Il n'a pas été arrêté. M. Hector, le directeur, a fait observer à la police qu'il n'y avait pas eu plainte. Jojo se promène librement à Montmartre. Il n'est pas seul, il n'est jamais seul. Inutile de l'interroger, il ne répondrait pas. D'ailleurs ses « gardes du corps » ne le toléreraient pas.

Jojo n'a été qu'un instrument. Ses camarades, ses « anges gardiens » auraient pu être amenés à voler le portefeuille qui était, il faut s'en souvenir, bourré de papier de soie.

M. Hector, le directeur du Léopard, est un homme charmant. Il m'accueille dans son bureau, local luxueux qui à la cave fait suite au bar. Je remarque tout de suite la disposition de la table directoriale qui est placée de façon à barrer presque toute la largeur de la pièce. Pour y accéder, il faut écarter deux immenses fauteuils de cuir. Derrière la table, un paravent qui n'est pas là pour l'esthétique et qui doit cacher ou un coffre-fort, ou... une sortie qui mène à une petite escalier particulier conduisant à l'appartement de M. Hector. D'un coup d'œil, je décèle la présence à côté du sous-main d'un stylographe-revolver, charmante invention d'origine allemande qui sert à se défendre d'une agression ou à endormir un gêneur.

#### INTERROGATOIRE DE M. HECTOR

QUESTION. — Vous regardiez avec le plus vif intérêt la bagarre, monsieur le Directeur ; vous savez donc qui est ce « M. X. » ?

RÉPONSE. — Si vous écoutez tous les commérages, vous n'êtes pas au bout de vos peines. Je n'ai pas assisté à la bagarre. J'étais ici dans ce bureau et, comme, grâce à plusieurs microphones, je suis relié avec tous les salons du cercle, j'ai entendu le vacarme et me suis empressé d'accourir. De mon bureau, je reste en liaison avec les moindres recoins de la maison.

QUESTION. — Excusez-moi, je ne comprends pas très bien. Vous dites plusieurs microphones. Or, je présume que tous ces microphones ne transmettent pas les sons tous à la fois au haut-parleur que j'aperçois au plafond ? Ce serait une affreuse cacophonie.

RÉPONSE. — Dans chaque « secteur » de mon cercle, se tient un employé qui, en

cas de grabuge, donne l'alarme à ce bureau qui est le poste central...

QUESTION. — Le P. C. du général. Auriez-vous des offensives à repousser ?

RÉPONSE. — Votre ironie est inutile. Vous devriez penser qu'une maison de jeu peut attirer bien des convoitises.

QUESTION. — Vous ne m'apprenez rien, je ne suis plus un enfant et mon ironie cache peut-être un sous-entendu que vous comprenez parfaitement. Pourquoi me dissimulez-vous davantage que, cinq ou dix minutes environ avant la bagarre, vous avez reçu dans ce bureau la visite de « M. X. » ?

RÉPONSE. — C'est faux.

QUESTION. — Vous avez même commandé par téléphone du champagne au bar. Vous ne niez pas ?

RÉPONSE. — Je nie. Vous ajoutez foi à des stupidités.

QUESTION. — Nieriez-vous aussi que vous avez annoncé à votre personnel le lendemain de la bagarre, avoir découvert sous une table de jeu...

RÉPONSE. — ... Un portefeuille absolument identique à celui qui avait été volé à « M. X. », mais absolument vide. Vous êtes parfaitement renseigné. Voulez-vous le voir ? Il est là dans un tiroir, avec celui qui était bourré de papier de soie...

QUESTION. — Ils ont été achetés dans le même magasin ?

RÉPONSE. — Comment voulez-vous que je le sache ? Vous posez des questions ineptes.

Le directeur du Léopard n'a pas voulu m'en dire davantage. Décidément, il n'est pas aisé d'obtenir un éclaircissement quelconque. A noter cependant ce propos d'un garçon du bar :

#### INTERROGATOIRE DE RAYMOND, GARÇON DU BAR

QUESTION. — Que pensez-vous de la découverte du deuxième portefeuille vide identique à celui qui fut volé ?

RÉPONSE. — Oh ! moi, je ne suis pas très fort pour les devinettes. Le patron nous a expliqué qu'à son avis le bonhomme qui a disparu devait avoir dans son portefeuille le gros matelas...

QUESTION. — De papier de soie ?

RÉPONSE. — Mais non, vous n'y êtes pas ! Le portefeuille au papier de soie a été substitué habilement au premier. Le type qui a fait tant de foin, était persuadé qu'il avait sur lui la grosse galette et, quand les types à Jojo l'ont entouré, le vrai portefeuille était déjà vidé par quelqu'un et jeté sous une table. Jojo et ses copains avaient raté leur coup.

A moins que le véritable coup n'ait été raté par l'intervention des deux inspecteurs de la brigade des jeux. Si ces derniers n'avaient pas arrêté Jojo et repris d'autorité le portefeuille, nous ne saurions pas aujourd'hui qu'il contenait simplement du papier de soie.

En tout cas, le propos que m'a tenu Raymond, garçon du bar, a dû être répété à « M. X. ». Les confidences faites à tout le monde vont vite à Montmartre. Et « M. X. » qui avait peut-être des raisons particulières de croire le portefeuille plein de billets de banque est ainsi avisé indirectement que les gens qui l'ont dépouillé ne sont pas ceux qu'il soupçonnait. Ou, plutôt, il sait à présent que : 1° le portefeuille plein de billets de banque a été remplacé par un deuxième portefeuille garni de papier de soie ; 2° la bande Jojo ignorait la substitution.

Mais pourquoi se donner tant de mal ? « M. X. » devait être persuadé, c'est l'évidence même, en quittant le Léopard, qu'il emportait une forte somme. Cette somme venait probablement de lui être versée, comme prix d'une tractation. Le portefeuille aux billets lui avait été sûrement remis, mais escamoté aussitôt. Il y a des voleurs à la tire qui sont des as pour ce genre d'opérations. Seulement celui qui avait joué un aussi joli tour de passe-passe, ne tenait pas à être démasqué sur-le-champ. Il a préféré combiner une attaque de « M. X. » par ce que j'appellerai la bande à Jojo. Il pouvait toujours affirmer ensuite qu'il n'était pour rien dans cette attaque. Ce « M. X. » ne doit pas être un personnage très recommandable, pour que la vue de deux inspecteurs de police l'ait beaucoup plus effrayé que toute la bande à Jojo. Le portefeuille bien garni qu'il se figurait emporter, représentait sans doute la contre-partie d'un service qu'il venait de rendre ou le paiement d'un chantage. Un seul homme à Montmartre est susceptible de me guider dans ces investigations de cette nature. C'est un ancien gangster retiré des affaires après fortune faite. Je le désignerai sous le nom de M. Rose.

#### INTERROGATOIRE DE M. ROSE

QUESTION. — Est-ce que Le Léopard n'est pas protégé par une bande selon votre avis ?

RÉPONSE. — Le directeur du Léopard, M. Hector, ayant débuté dans les tripots comme racketeer, n'a pas besoin d'avoir recours à ceux qui font du racketting pour protéger son établissement. Vous semblez ignorer que c'est un vieux repris de justice et qu'il a plus d'un tour dans son sac. Il a été mêlé à toutes sortes d'affaires touchées. Il a même fait de la maison centrale, mais il a toujours été assez adroit pour éviter la relégue. C'est la seule chose qui lui fasse peur. Il se garde à carreau et n'entreprend maintenant rien qui puisse le mettre en danger.

QUESTION. — Comme patron de tripot, c'est naturel. Mais que pensez de la bande à Jojo ?

RÉPONSE. — La bande à Jojo ! Comme vous y allez ! Jojo est un truand de deuxième

(Suite page 15.)

# La quinguette à deux sous

PAR Georges SIMENON

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS. — Le commissaire Maigret a découvert la mystérieuse « quinguette à deux sous » qui lui fut signalée par un condamné à mort la veille de son exécution et que fréquente un personnage « qui a mérité la guillotine ». Le commissaire assiste à la mort de M. Feinstein dont la femme est maîtresse de M. Basso. M. Feinstein s'est-il suicidé ? Ou M. Basso l'a-t-il assassiné ?

IV (1).

## Les rendez-vous rue Royale.

Ce fut une semaine maussade, éreintante, toute remplie de tâches sans attrait, de petits déboires, de démarches délicates, dans un Paris torride dont un orage, chaque soir vers les six heures, transformait les rues en rivières.

M<sup>me</sup> Maigret était toujours en vacances, écrivait : « ... Le temps est magnifique et jamais les prunelles n'ont été si belles... »

Maigret n'aimait pas rester à Paris sans sa femme. Il mangeait, sans appétit, dans le premier restaurant venu, et il lui arriva de coucher à l'hôtel pour ne pas rentrer chez lui.

L'histoire avait commencé par un chapeau haut de forme que Basso essayait dans le magasin ensoleillé du boulevard Saint-Michel. Un rendez-vous avenue Niel, dans une garçonnière. Une noce le soir, à la quinguette à deux sous. Une partie de bridge et le drame inattendu...

Quand les gendarmes étaient arrivés, lâbas, sur les lieux, Maigret, qui n'était pas en mission officielle, leur avait laissé prendre leurs responsabilités. Ils avaient arrêté le marchand de charbon. Le Parquet avait été avisé.

Une heure plus tard, Marcel Basso était assis dans la petite gare de Seineport, entre deux brigadiers. La foule du dimanche attendait le train. Le brigadier de droite lui avait offert une cigarette.

Les lampes étaient allumées. La nuit était presque complète. Et voilà qu'au moment où le train entrerait en gare et où tout le monde se pressait au bord du quai, Basso bousculait ses gardiens, s'élançait à travers la foule, traversait la voie et fonçait vers un bois proche !

Les gendarmes n'en croyaient pas leurs yeux. Quelques instants auparavant il était si calme, comme avachi, entre eux deux !

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 333 à 335.

Maigret apprit cette fuite en arrivant à Paris. Et ce fut une nuit désagréable pour tout le monde. Aux environs de Morsang et de Seineport, la gendarmerie battait les campagnes, barrait les routes, surveillait les gares et questionnait tous les chauffeurs d'autos. Le filet s'étendait sur presque tout le département et les promeneurs dominicaux s'étonnaient, en rentrant, des renforts de police garnissant les portes de Paris.

En face de la maison des Basso, quai d'Austerlitz, deux hommes de la Police Judiciaire. Deux hommes aussi devant l'immeuble où les Feinstein avaient leur appartement privé, boulevard des Batignolles.

Le lundi matin, descente du Parquet à la quinguette à deux sous et Maigret dut y assister, discuter longuement avec les magistrats.

Lundi soir : rien ! Quasi-certitude que Basso était parvenu à passer à travers le filet et à se réfugier à Paris ou dans une ville des environs, comme Melun, Corbeil, Fontainebleau.

Mardi matin, rapport du médecin légiste : coup de feu tiré à une distance d'environ trente centimètres. Impossible de déterminer si le coup a été tiré par Feinstein lui-même ou par Basso.

M<sup>me</sup> Feinstein reconnaît l'arme comme lui appartenant. Elle ignorait que son mari l'eût en poche. D'habitude, le revolver se trouvait, chargé, dans la chambre de la jeune femme.

Interrogatoire, boulevard des Batignolles. L'appartement est banal, sans luxe, très « petites gens ». Propreté douteuse. Une seule bonne à tout faire.

M<sup>me</sup> Feinstein pleure ! Elle pleure ! Elle pleure ! C'est à peu près sa seule réponse, avec des :

— Si j'avais su !  
Il n'y a que deux mois qu'elle est la maîtresse de Basso.  
Elle l'aime !

*Basso bouscula ses gardiens et traversa la voie.*

*Cela avait commencé par un chapeau haut de forme.*

— Vous avez eu d'autres amants avant lui ?

— Monsieur !...  
Mais elle en a eu d'autres, c'est certain ! Une femme à tempérament ! Feinstein ne pouvait lui suffire.

— Depuis combien de temps êtes-vous mariée ?

— Huit ans !

— Votre mari était au courant de votre liaison ?

— Oh ! non.

— Il ne la soupçonnait pas un peu ?

— Jamais de la vie !

— Vous croyez qu'il a été capable de menacer Basso de son arme en apprenant quelque chose ?

— Je ne sais pas... C'était un homme très étrange, très renfermé...

Evidemment, un ménage où ne régnait pas la plus grande intimité. Feinstein pris par ses affaires, Mado courant les magasins et les garçonnières.

Et un Maigret morne poursuivait l'enquête la plus traditionnelle, questionnait la concierge, les fournisseurs, le gérant de la chemiserie, boulevard des Capucines.

De tout cela se dégageait une impression un peu écœurante de banalité avec, par ailleurs, quelque chose d'équivoque.

Feinstein avait commencé par une toute petite chemiserie, avenue de Clichy. Puis,

un an après son mariage, il avait repris une assez grosse affaire des boulevards, en se faisant aider par les banques.

Depuis lors, c'était l'histoire de toutes les affaires qui manquent de base, les échéances plus que difficiles, les traites protestées, les expédients, les démarches humiliantes de fin de mois.

Rien de véreux. Rien de malpropre. Mais rien de solide non plus.

Et le ménage, boulevard des Batignolles, devait de l'argent à tous les fournisseurs.

Deux heures durant, dans le petit bureau du mort, derrière la chemiserie, Maigret eut le courage de se plonger dans les livres. Il ne découvrit rien d'anormal à une époque correspondant au crime dont Jean Lenoir avait parlé la veille de son exécution.

Pas de rentrées d'argent importantes. Pas de voyage. Pas d'achat particulier.

Rien enfin ! De la grisaille ! Une enquête qui piétinait.

La démarche la plus ennuyeuse fut à Morsang, auprès de M<sup>me</sup> Basso, dont l'attitude étonna le commissaire. Elle n'était pas abattue. Triste, certes ! Mais pas désespérée ! Et d'une dignité qu'on ne pouvait pas attendre d'elle.

— Mon mari a certainement eu ses raisons pour reprendre la liberté de ses mouvements.

— Vous ne le croyez pas coupable ?

— Non !

— Pourtant, cette fuite... Il ne vous a pas donné signe de vie ?

— Non !

— Combien d'argent avait-il sur lui ?

— Pas plus de cent francs !

Quai d'Austerlitz, c'était tout le contraire de la chemiserie. Le commerce de charbons rapportait bon au mal au dans les cinq cent mille francs.

Des bureaux et des chantiers bien ordonnés. Trois péniches sur l'eau. Et cela datait du père de Marcel Basso, qui n'avait fait qu'agrandir l'affaire.

Le temps n'était pas fait pour mettre Maigret de bonne humeur. Comme tous les gros, il souffrait de la chaleur et jusqu'à trois heures, chaque jour, c'était un soleil de plomb qui stagnait dans Paris.



A ce moment, le ciel se couvrait. Il y avait de l'électricité dans l'air, des coups de vent inattendus. La poussière des rues se mettait soudain à tourbillonner.

A l'heure de l'apéritif, c'était réglé. Roulements de tonnerre. Puis l'eau, en cataclysmes, crépitait sur l'asphalte, transperçant le velum des terrasses, forçant les passants à s'abriter sur les seuils.

Ce fut le mercredi que, pris de la sorte par l'ondée, Maigret pénétra à la Taverne Royale. Un homme se leva pour lui tendre la main. C'était James, tout seul à une table, en face d'un pernod.

Le commissaire ne l'avait pas encore vu en tenue de ville. Il faisait un peu plus petit employé que dans ses costumes fantaisistes de Morsang, mais il gardait néanmoins quelque chose de funambulesque.

— Vous prenez quelque chose avec moi ?

Maigret était éreinté. Il y en avait pour deux bonnes heures à pleuvoir. Puis il faudrait passer quai des Orfèvres pour prendre les nouvelles.

— Un pernod ?  
D'habitude, il ne buvait que de la bière. Mais il ne protesta pas. Il but machinalement. James n'était pas un compagnon

*Un rendez-vous avenue Niel...*

désagréable et tout au moins avait-il une grande qualité : il n'était pas bavard !

Il restait là, bien installé dans son fauteuil de rotin, les jambes croisées, à regarder les gens qui passaient dans la pluie et à fumer des cigarettes.

Quand un petit crieur de journaux se montra, il lui prit un quotidien du soir, le parcourut vaguement, le tendit à Maigret en soulignant un entrefilet du doigt.

Marcel Basso, le meurtrier du chemisier du boulevard des Capucines, n'a pas encore été retrouvé, malgré les actives recherches de la police et de la gendarmerie.

— Qu'est-ce que vous en pensez, vous ? questionna Maigret.

James haussa les épaules, esquissa un geste indifférent.

— Vous croyez qu'il a gagné l'étranger ?

— Il ne doit pas être loin... Sans doute à rôder dans Paris.

— Qu'est-ce qui vous fait dire ça ?

— Je ne sais pas ! Je crois... S'il a fui, c'est qu'il avait son idée... Deux pernod, garçon !...

Maigret en but trois et il glissa tout doucement dans un état qui ne lui était pas habituel. Ce n'était pas l'ivresse. Par contre, ce n'était pas la lucidité absolue.

Un état assez agréable. Il était mou. Il se sentait bien à la terrasse. Il pensait à l'affaire sans s'inquiéter et même avec une sorte de plaisir.

James parlait de choses et d'autres, sans se presser. A huit heures exactement, il se leva, prononça :

— C'est l'heure ! Ma femme m'attend... Maigret s'en voulut un peu du temps perdu et surtout de se sentir si lourd.

Il dina, passa à son bureau. Les gendarmes n'avaient rien à signaler. La police non plus.

Le lendemain — c'était le jeudi — il poursuivit son enquête avec une même obstination exempte d'enthousiasme.

Recherches dans tous les dossiers vieux de dix ans. Mais rien qui semblât se rapporter à la dénonciation de Jean Lenoir !

Recherches, par ailleurs, dans les « somniers ». Coups de téléphone aux maisons centrales et aux infirmeries spéciales dans le vague espoir de retrouver Victor, le compagnon tuberculeux dont le condamné avait parlé.

Beaucoup de Victor. Trop ! Et pas le bon ! A midi, Maigret avait des maux de tête, pas d'appétit. Il déjeuna place Dauphine, dans le petit restaurant où fréquentent presque tous les fonctionnaires de la police.

Puis il téléphona à Morsang, où des agents étaient postés près de la villa des Basso.

Mais on n'avait vu personne. M<sup>me</sup> Basso menait une vie normale, avec son fils. Elle lisait beaucoup de journaux. La villa n'avait pas le téléphone.

A cinq heures, Maigret sortait de la garçonnière de l'avenue Niel où il n'avait rien trouvé, mais où il était allé fureter à tout hasard.

Et, machinalement, comme si c'était déjà une vieille habitude, il se dirigea vers la Taverne Royale, serra la main qui se tendait et se trouva assis à côté de James.

— Rien de neuf ? questionna celui-ci.

— Deux pernod, au garçon !

L'orage était en retard sur l'horaire. Les rues restaient inondées de soleil. Des cars passaient, pleins d'étrangers.

— L'hypothèse la plus simple, celle que les journaux ont adoptée, murmura Maigret comme pour lui-même, c'est que Basso, attaqué par son compagnon pour une raison ou pour une autre, a saisi l'arme braquée sur lui et a tiré sur le chemisier...

— Oui, c'est idiot !

Maigret regarda James qui avait l'air, lui aussi, de parler pour lui-même.

— Pourquoi est-ce idiot ?

— Parce que, si Feinstein avait voulu tuer Basso, il s'y serait pris assez adroitement... C'était un homme prudent... Un bon joueur de bridge...

Le commissaire ne put réprimer un sourire, tant James disait tout cela sérieusement.

— Alors, à votre avis ?...

— Evidemment, je n'ai pas d'avis... Basso n'avait pas besoin de coucher avec

Ci-contre : ...Une partie de bridge et le drame inattendu.

Mado... On sent tout de suite, rien qu'à la voir, que c'est une femme qui ne lâche pas facilement un homme...

— Son mari s'était déjà montré jaloux ?

— Lui ?

Et des yeux curieux cherchèrent Maigret, pétillèrent d'ironie.

— Vous n'avez pas encore compris ?

James haussa les épaules, grommela :

— Cela ne me regarde pas... Quand même, s'il avait été jaloux, il y a longtemps que la plupart des habitués de Morsang seraient morts...

— Ils ont tous été ?...

— N'exagérons rien... Ils ont tous... Enfin, Mado a dansé avec tout le monde...

Et, en dansant, on s'enfonçait dans les fourrés...

— Vous aussi ?

— Je ne danse pas ! répliqua James.

— Le mari devait fatalement s'apercevoir de ce que vous dites ?

Alors l'Anglais, avec un soupir :

— Je ne sais pas ! Il leur doit de l'argent à tous !

Regardé sous un certain angle, James avait l'air d'un imbécile ou d'un ivrogne abruti. Regardé autrement, il n'était pas sans dérouter.

— Tiens ! Tiens ! siffla Maigret.

— Deux pernods, deux !

— Oui... Mado n'a même pas besoin d'être au courant... C'est discret. Feinstein tape les amants de sa femme, sans avoir l'air de savoir, tout en mettant une insistance équivoque...

Il n'y eut guère d'autres phrases échangées. L'orage n'éclatait pas. Maigret but ses pernods, l'œil rivé à la rue où coulait la foule. Il était confortablement assis, la chair à l'aise, et son cerveau examinait mollement le problème tel qu'il se présentait maintenant.

— Huit heures !...

Et James lui serrait la main, s'en allait, juste au moment où l'ondée commençait.

Le vendredi, c'était déjà une habitude. Maigret alla à la Taverne Royale sans s'en rendre compte. A certain moment, il ne put s'empêcher de dire à James :

— En somme, vous ne rentrez jamais chez vous après le bureau ? De cinq à huit heures...

— Il faut bien avoir un petit coin à soi ! soupira l'autre.

Et ce coin-là, c'était la terrasse d'une brasserie, un guéridon de marbre, l'apéritif opalin et, pour horizon, la colonnade de la Madeleine, le tablier blanc des garçons, la foule, les voitures en mouvement.

— Il y a longtemps que vous êtes marié ?

— Huit ans...

Maigret n'osa pas lui demander s'il aimait sa femme. Il était persuadé, d'ailleurs, que James lui répondrait oui. Seulement, après huit heures ! Après le coin intime !

Est-ce que les relations des deux hommes ne commençaient pas à friser l'amitié ?

Ce jour-là, on ne parla pas de l'affaire. Maigret but ses trois pernods. Il avait besoin de ne pas voir la vie sous un jour trop cru. Il était assailli de petits tracassés, de soucis mesquins.

C'était l'époque des vacances. Il devait s'occuper du travail de plusieurs collègues. Et le juge d'instruction chargé de l'affaire de la guinguette ne lui laissait pas de répit, l'envoyait interroger à nouveau Mado Feinstein, examiner les livres du chemisier, questionner les employés de Basso.

La Police judiciaire avait déjà trop peu d'hommes disponibles et il en fallait pour garder tous les endroits où le fugitif était susceptible de se présenter. Cela mettait le chef de mauvaise humeur.

— Vous n'en aurez pas bientôt fini avec cette plaisanterie-là ? avait-il demandé, le matin.

Maigret était de l'avis de James. Il flairait la présence de Basso à Paris. Mais où s'était-il procuré de l'argent ? Ou bien alors comment vivait-il ? Qu'espérait-il ? Qu'attendait-il ? A quelle tâche se livrait-il ?

Sa culpabilité n'était pas prouvée. En restant prisonnier et en prenant un bon avocat, il pouvait espérer, sinon l'acquiescement, du moins une condamnation légère. Après quoi il retrouvait sa fortune, sa femme, son fils.

Or, au lieu de cela, il fuyait, se cachait, renonçait par le fait à tout ce qui avait été sa vie.

— Faut croire qu'il a ses raisons ! avait dit James avec sa philosophie habituelle.

◆ ◆

Complons sans faute sur toi, serons gare, baisers.

C'était le samedi. M<sup>me</sup> Maigret envoyait un ultimatum affectueux. Son mari ne savait pas encore comment il y répondrait. Mais, à cinq heures, il était à la Taverne Royale, serrait la main à James qui se tournait vers le garçon :

— Pernod...

Comme le samedi précédent, c'était la ruée vers les gares, un défilé continu de taxis chargés de bagages, l'affairement de gens partant enfin en vacances.

— Vous allez à Morsang ? questionna Maigret.

— Comme tous les samedis !

— On va sentir un vide...

Le commissaire avait bien envie d'aller à Morsang, lui aussi. Mais, d'autre part, il avait envie de voir sa femme, d'aller pêcher la truite dans les ruisseaux d'Alsace, de respirer la bonne odeur de la maison de sa belle-sœur.

Il hésitait encore. Il regarda vaguement James qui se levait soudain et se dirigeait vers le fond de la brasserie.

Il ne s'étonna pas. Il ne fit même qu'enregistrer machinalement ce départ momentané. Il remarqua à peine que son compagnon reprenait sa place.

Cinq minutes, dix minutes passèrent. Un garçon s'approcha.

— Monsieur Maigret, s'il vous plaît ?... C'est l'un de vous ?...

— C'est moi. Pourquoi ?

— On vous demande au téléphone...

Et Maigret se leva, gagna à son tour le fond de la salle, les sourcils froncés parce que, malgré son engourdissement, il flairait quelque chose de pas naturel.

Quand il entra dans la cabine, il se retourna vers la terrasse, aperçut James, qui le regardait.

— Bizarre !... grogna-t-il. Allo !... Allo !... Ici, Maigret... Allo !... Allo !...

Il s'impatienta, fit claquer ses doigts. Enfin une voix de femme, au bout du fil.

— J'écoute !

— Allo !... Eh bien ?...

— Quel numéro demandez-vous ?

— Mais on m'a appelé à l'appareil, mademoiselle.

— C'est impossible, monsieur ! Raccrochez ! Je n'ai pas appelé votre numéro depuis dix minutes au moins...

Il ouvrit la porte d'une poigne brutale. Et ce fut rapide comme un coup de matraque. Dehors, dans l'ombre de la terrasse, un homme était debout près de James. C'était Marcel Basso, drôlement vêtu, étrié, différent de lui-même, dont le regard févreux guettait la porte de la cabine.

Il vit Maigret au moment où celui-ci le voyait. Ses lèvres remuèrent. Il dut dire quelque chose et il se précipita aussitôt dans la foule.

— Combien de communications ? demandait la caissière au commissaire.

Mais celui-ci courait. La terrasse était encombrée. Le temps de la traverser, d'être au bord du trottoir et il était impossible de dire dans quelle direction Basso avait fui. Il y avait cinquante taxis en marche. Avait-il pris place dans l'un d'eux ? Et des autobus par surcroît !

Maigret, renfrogné, revint vers sa table, s'assit sans mot dire, sans regarder James qui n'avait pas bougé.

— La caissière vous fait demander combien de communications... vint demander un garçon.

— Zut !

Il perçut un sourire sur les lèvres de James, s'en prit à lui.

— Je vous félicite !

— Vous croyez ?...

— C'était combiné d'avance ?

— Même pas ! Deux pernods, garçon !

Et des cigarettes !

— Qu'est-ce qu'il vous a dit ?... Qu'est-ce qu'il voulait ?...

James se renversa sur sa chaise sans répondre, soupira, comme un homme qui trouve toute conversation inutile.

— De l'argent ?... Où a-t-il pêché le complet qu'il avait sur le corps ?...

— Il ne peut quand même pas se promener à Paris en pantalon et en chemise de flanelle blanche !

C'est dans cette tenue, en effet, que Basso s'était enfui, en gare de Seineport. James n'oubliait rien.

— C'est la première fois que vous reprenez contact avec lui cette semaine ?

— Qu'il reprend contact avec moi !

— Et vous ne voulez rien dire ?

— Vous feriez comme moi, pas vrai ?

J'ai bu cent fois chez lui ! Il ne m'a rien fait !

— Il voulait de l'argent ?

— Il y a une demi-heure qu'il nous guettait... Déjà, hier, j'avais cru l'apercevoir sur l'autre trottoir... Sans doute n'a-t-il pas osé...

— Et vous m'avez fait appeler au téléphone !

— Il paraissait fatigué !

— Il n'a rien dit ?

— C'est inouï comme un costume qui ne va pas peut changer un homme... soupira James sans répondre.

Maigret l'observait à la dérobée.

— Savez-vous qu'en bonne justice on pourrait vous inculper de complicité ?

— Il y a tant de choses qu'on peut faire en bonne justice ! Sans compter qu'elle n'est pas toujours si bonne que ça !

Il avait son air le plus loufoque.

— Et ces pernods, garçon ?

— Voilà ! Voilà !

— Vous venez à Morsang aussi ?... Parce que je vais vous dire... Si vous y venez, nous avons presque autant d'avantage à prendre un taxi... C'est cent francs... Le train coûte...

— Et votre femme ?

— Elle prend toujours un taxi, avec sa sœur et ses amies... A cinq, cela leur revient vingt francs et le train coûte...

— Ça va !

(Suite page 15.) GEORGES SIMENON.



# Le SECRET D'EGENDER

Egender montant dans le panier à salade, après une confrontation.

**P**ENDANT huit jours, je viens d'enquêter à Nice. Et je crois désormais connaître le secret d'Egender !

Pourquoi écrire : je crois connaître et non pas je connais ? Parce que, selon nous, le journaliste sortirait de son rôle d'informateur en prenant nettement position dans une affaire qui n'est pas encore jugée.

C'est la raison pour laquelle, selon la ligne de conduite que nous avons toujours observée à *Police-Magazine*, je me contenterai de donner les résultats de mon enquête, ainsi que les déclarations des deux parties intéressées, défense et accusation.

Nos lecteurs pourront ensuite conclure en toute impartialité.

*Police-Magazine*, 1<sup>er</sup> décembre 1935.

L'affaire Egender... Mais, avant que de l'évoquer, cette si mystérieuse affaire, il me faut expliquer pourquoi j'étais peut-être mieux placé que quiconque pour essayer d'en percer le secret.

C'est au début de décembre 1935 que fut établie de façon formelle la disparition de M<sup>me</sup> Arbel.

Or, dans notre numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1935, j'écrivais à peu près ce qui suit : « J'ai bien failli assister au drame que je vais vous narrer. Mais j'ai peut-être bien failli également, sans m'en douter, voir ma modeste carrière brutalement terminée. »

Voici pourquoi : J'étais à Nice, enquêtant sur une vieille affaire dont nous reparlerons peut-être un jour. Et c'est pour obtenir des renseignements complémentaires que j'avais donné rendez-vous à un homme du « milieu » dans ce petit « Comptoir Marseillais » dont la façade grise se dresse au n° 3 de la rue Jacques-Seraire, derrière l'église Notre-Dame.

Lorsque j'étais venu dans l'après-midi y demander celui qui devait me fournir les tuyaux désirés, le patron de l'établissement m'avait questionné, l'air légèrement soupçonneux :

Vous voulez voir X... ?  
Je viens de vous le dire.  
Vous venez de Paris ?  
Exactement.  
De la part de qui ?  
C'est Z... qui m'envoie. Vous savez bien, le bookmaker.

Le nom que je donnai devait constituer un véritable mot de passe, car le tenancier devint aussitôt des plus gracieux. Que prenez-vous ?  
Nous trinquâmes ensemble, puis il me dit :

Si vous voulez voir X..., venez donc vers 7 heures, ce soir, vous êtes certain de ne pas l'attendre longtemps.

Alors, à bientôt !  
Quand j'arrivai, le soir même, au « Comptoir Marseillais », légèrement en retard, je dois l'avouer, il n'y avait plus dans l'établissement que la fille de salle qui finissait, avec une serpillière, de faire disparaître les tâches de sang maculant le sol de l'arrière-boutique...

Que s'était-il donc passé ? Ceci : Au cours d'une véritable fusillade, un homme du « milieu », le nommé Ferdinand-Simon Versini, venait d'être grièvement blessé à coups de revolver par un inconnu qui avait pris immédiatement la fuite et dont, comme par hasard, personne, ni tenancier, ni consommateurs, ne connaissaient paraît-il le nom.

Or, le meurtrier, on devait l'apprendre quelques jours plus tard, c'était... Egender, qui lui-même avait été blessé.

Et cet X... avec lequel j'avais rendez-vous était un des acteurs du drame, ayant participé à la discussion précédant celui-ci. De plus, c'était un ami intime de Versini. Comprenez-vous ?

J'ai revu X... dernièrement. Nous avons

bavardé. Voici la raison pour laquelle je crois connaître le secret d'Egender...

**ROBERT EGENDER ET M<sup>me</sup> ARBEL** L'affaire, on le sait, est fort compliquée. Aussi, pour essayer de l'exposer clairement, faut-il en donner tous les détails en suivant, autant que possible, un ordre chronologique.

Tout d'abord, commençons par présenter les deux personnages principaux de la tragédie :

C'est-à-dire l'assassin présumé, Robert Egender, et la victime, M<sup>me</sup> Arbel.

Un curieux « type » que Robert Egender. Né le 16 février 1910 à Gray, ayant reçu une certaine instruction, il manifesta, dès sa sortie de l'école, une prédilection marquée pour l'oisiveté et, durant plusieurs années, il vit aux crochets de sa mère qui ne dispose pourtant que de faibles ressources.

Puis, en 1931, il trouve un emploi et entre en qualité d'inspecteur dans une compagnie d'assurances avignonnaise, où il reste jusqu'en 1933. Il se rend ensuite à Lyon, et y reste quelques mois, travaillant chez un vitrier de la place de la Croix-Rousse.

Mais tout cela ne correspondait pas à la mentalité de l'homme, il lui faut, non pas de modestes salaires, mais de l'argent, beaucoup d'argent, pour s'amuser comme il l'entend.

Et, un beau jour de mai 1934, il s'en va. Vers sa destinée...

Triste destinée : à la fin de l'année, compromis dans une affaire de vol, à Privas, il est condamné à huit mois de prison avec sursis.

Un voyage en Corse, on ne sait trop dans quel but, et nous le retrouvons, au mois de juin de l'année suivante, qui s'installe à Monte-Carlo, ville de luxe et de plaisirs.

Voilà bien le cadre qui convient à Robert Egender.

Quels sont à l'époque ses moyens d'existence ? Bien malin qui pourrait le dire. Toujours vêtu avec recherche, il promène son physique agréable dans les salons du Casino. Qui est-il ? Que fait-il ? Beaucoup se le demandent, sauf quelques-uns de ses semblables, plus vieux que lui dans le métier et que, par conséquent, ne peut tromper son apparence de riche oisif, et qui se confient :

Celui-là, il cherche une « vieille ». En effet, Robert Egender, pas assez introduit dans le milieu pour devenir souteneur du jour au lendemain, guette une proie d'un autre genre.

Et cette proie, la voici bientôt qui apparaît sous les traits de M<sup>me</sup> Renée Arbel. Elle n'est plus toute jeune, M<sup>me</sup> Arbel, puisqu'elle est âgée de cinquante et un ans. Mais c'est encore une fort belle femme, élégamment habillée, portant fourrures, bijoux, s'asseyant volontiers aux tables du baccara et du trente-et-quarante.

Discrettement, Robert Egender se renseigne et il apprend vite que M<sup>me</sup> Arbel dispose d'une certaine fortune, qu'elle possède des immeubles à Lyon et qu'au surplus elle a un ami parisien qui, chaque mois, lui verse une coquette indemnité. Elle demeure à Nice, 14, avenue Félix-Faure, dans un appartement appartenant à un restaurateur niçois, M. Carrier.

Le jeune homme se frotte les mains en murmurant :

Voilà ce qu'il me faut. Ses filets sont immédiatement tendus dans lesquels la quinquagénaire vient se jeter, troublée par les regards provoquants que lui lance, chaque fois qu'il en a l'occasion, l'élégant inconnu.

Un flirt s'ébauche, qui se transforme bientôt en liaison, et M<sup>me</sup> Arbel, définitivement conquise, fait à son amant, vers la fin du mois d'août, la proposition suivante :

Pourquoi ne viendrais-tu pas vivre avec moi ?

# EGENDER

Il joue l'étonnement :

Vrai, tu voudrais ?

Bien sûr... J'en serais heureuse. Aussitôt dit, aussitôt fait : Robert Egender fait transporter ses affaires avenue Félix-Faure à Nice. Désormais, il est dans la place.

C'est alors que les véritables sentiments du jeune homme se donnent libre cours. Sans arrêt, la maîtresse est l'objet de sollicitations pressantes, à tel point qu'elle ne tarde pas à se demander si elle est vraiment aimée pour elle-même. Des scènes violentes éclatent entre eux, si violentes que M<sup>me</sup> Arbel fait un soir à une de ses intimes la troublante confidence que voici :

Robert commence à m'inquiéter, à m'effrayer même. Hier matin, il m'a menacé de m'étrangler si je le quittais. Aussi, la nuit dernière, avant de m'endormir, ai-je fermé à clef la porte de ma chambre, car nous avons chacun la nôtre.

D'autre part, il m'a obligée à donner congé, pour la fin du mois, à M<sup>me</sup> Ricard, la sage-femme à laquelle je louais une des chambres de mon appartement.

La vie commune n'en continua pas moins avec des alternatives de brouilles et de réconciliations. On arrive ainsi à la fin de la troisième semaine du mois de septembre.

Le drame est proche.

**MYSTÉRIEUSE DISPARITION** C'est dans la nuit du 24 au 25 septembre que M<sup>me</sup> Arbel adresse la parole pour la dernière fois aux amis qu'elle a l'habitude de rencontrer dans les salons du Casino. Ce soir-là, après avoir perdu quelque argent au baccara, elle se lève et déclare :

Je vais vous quitter.  
Déjà !  
Oui, je vois que je n'ai aucune chance ce soir.

A demain, n'est-ce pas ?  
A demain !  
Elle part.

Et, depuis lors, personne ne l'a jamais revue...

Cependant, plusieurs jours se passent sans que les amis, la concierge ou la locataire de M<sup>me</sup> Arbel s'inquiètent de sa disparition, car tous savent que la quinquagénaire voyage souvent et qu'elle a coutume de s'en aller sans avertir.

Mais, le 30 septembre, un employé de la maison « Le Hall du Voyage » se présente au domicile de M<sup>me</sup> Egender. Il vient livrer une volumineuse malle en « jupa » — 1<sup>m</sup>,10 de longueur, 56 centimètres de largeur et 18 centimètres de profondeur — commandée pour le compte de M<sup>me</sup> Arbel. C'est la sous-locataire, M<sup>me</sup> Ricard, qui ouvre la porte.

Vous désirez ?  
J'apporte ceci pour M<sup>me</sup> Arbel. C'est payé.

M<sup>me</sup> Arbel n'est pas chez elle. Mettez la malle dans le vestibule.

Le lendemain, 1<sup>er</sup> octobre, M<sup>me</sup> Ricard, en sortant de sa chambre, trouve sur le palier Robert Egender qui, non sans peine, tire la malle vers l'escalier.

Est-ce que M<sup>me</sup> Arbel est toujours en voyage ? demande-t-elle à l'amant de sa logeuse.

Où, elle est à Lyon. Pourquoi ?  
Parce que vous savez qu'elle m'a donné congé pour hier et que j'aurais bien voulu la voir pour régler ce que je lui dois encore. Rentrera-t-elle bientôt ?  
Je ne saurais vous dire.

Puis, comme s'il était pressé de partir, il prend congé de M<sup>me</sup> Ricard sans lui dire où elle pourrait écrire à M<sup>me</sup> Arbel.

Intriguée, la sage-femme se met à sa fenêtre et voit Egender, aidé d'un jeune homme blond et de petite taille, charger la malle à l'intérieur d'une automobile qui part aussitôt dans la direction de la place Masséna.

Plus d'un mois s'écoule. Le 9 novembre, la concierge du 14 de l'avenue Félix-Faure, M<sup>me</sup> Léon, s'en va trouver M. Boupat, commissaire de police, et lui dit :

Je crois qu'on a cambriolé l'appartement d'une de mes locataires, M<sup>me</sup> Arbel. J'ai trouvé la porte ouverte et, à l'intérieur, tout est sens dessus dessous.

Accompagné de M. Basbord, son secrétaire, M. Boupat se rend aussitôt chez M<sup>me</sup> Arbel où, après une brève inspection, il ne constate rien d'anormal à part un extraordinaire désordre. Il fait pourtant cette remarque :

C'est curieux, on ne dirait par un cambriolage, mais plutôt un simulacre de cambriolage. Dans quel but ? Je voudrais bien le savoir.

Il s'informe alors de M<sup>me</sup> Arbel et la concierge lui répond qu'on ne l'a pas revue depuis un mois et demi environ.

S'absentait-elle souvent aussi longtemps ?  
Jamais.

M. Boupat n'a plus qu'une chose à faire : saisir le Parquet. M. Vachier, juge d'instruction, lui confie immédiatement l'enquête et, celle-ci ayant révélé que M<sup>me</sup> Arbel, lorsqu'elle partait en voyage, allait à Paris, à Lyon ou à Bruxelles, des commissions rogatoires sont expédiées dans ces trois villes.

Or, nulle part M<sup>me</sup> Arbel n'a été vue. Sa disparition est donc des plus mystérieuse, et il y a lieu de s'en inquiéter.

Dès lors, les enquêteurs, M. Boupat et ses collaborateurs, M. Basbord et l'inspecteur Conso, redoublent d'efforts et ne tardent pas à s'apercevoir que la quinquagénaire ne dédaignait pas la compagnie des gigolos.

N'est-ce pas dans ce trouble milieu qu'ils trouveront un indice leur permettant de savoir enfin ce qu'est devenue la disparue ?

Ils le supposent tout de suite et c'est ainsi que, bientôt, comme on le verra plus loin, ils vont se trouver sur la piste de Robert Egender.

Mais, auparavant, plusieurs événements vont se dérouler qui, au premier abord, peuvent paraître n'avoir aucun rapport avec « l'affaire Arbel », et qui, cependant, ne peuvent être passés sous silence, bien au contraire !

**CAMBRIOLAGE BOULEVARD RAIMBALDI ET FUSILLADE RUE JACQUES-PERRAIRE**

Premier acte : Le 18 novembre, des cambrioleurs visitent l'appartement de M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Fayard, 11, boulevard Raimbaldi, et y dérobent divers bijoux ainsi que des fourrures, le tout valant une vingtaine de mille francs.

Deuxième acte : Le 20 novembre, fusillade au « Comptoir Marseillais », rue Jacques-Perraire, fusillade à laquelle je faillis assister, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Un homme gît à terre : c'est Simon Versini. Les constatations faites par M. Curty, chef de la Sûreté, prouvent que le meurtrier a, lui aussi, été blessé, et qu'un troisième individu se trouvait dans la salle à manger du débit pendant la bagarre.

Deux jours plus tard, des inspecteurs arrêtent dans un bar de la rue Assalut deux hommes dont l'un est blessé. Ce dernier est Egender. Son compagnon est un certain Alexandre Marseille, souteneur notoire.

Après bien des réticences, ils reconnaissent avoir participé au cambriolage du boulevard Raimbaldi, mais tous deux précisent :

Nous n'avons fait que le guet dans le couloir de l'immeuble.

Quant à la présence d'Egender au « Comptoir Marseillais », la blessure qui l'oblige à marcher en claudiquant, ne lui permet pas de la nier. Mais il donne une explication — plutôt cocasse :

Je ne connais pas Simon Versini, je ne l'ai jamais vu. Je me trouvais dans la première salle du « Comptoir Marseillais » quand j'ai entendu des coups de feu. Voulaient voir ce qui se passait dans l'arrière-boutique, je me suis amené « comme une fleur » et j'ai récolté deux pruneaux, un dans le genou et l'autre qui m'a éraflé la peau du dos.

Quant à Simon Versini, bien entendu, il ne connaît pas, il n'a jamais vu Egender...

Egender qui, tandis qu'il répond aux questions concernant le cambriolage du boulevard Raimbaldi et la fusillade de la rue Jacques-Perraire, que lui pose le juge d'instruction, M. Arnal, est loin de se douter que le collègue de ce dernier, M. Vachier, est en train d'accumuler contre lui des charges écrasantes et que, bientôt, il va être inculpé d'assassinat, de vol et de faux en écritures privées !

**UN FAISCEAU DE PRÉSUMPTIONS** C'est que M. Curty et M. Boupat, aidés de leurs inspecteurs, n'ont point perdu leur temps : d'abord, ils ont établi que l'amant en titre de M<sup>me</sup> Arbel, au moment de la disparition de celle-ci, était Egender ; ensuite, que ledit Egender a contre lui un faisceau de présomptions terribles, ainsi qu'on va le constater.

Le 30 septembre, un jeune homme s'est présenté au « Hall du Voyage », a acheté une malle et l'a fait livrer chez M<sup>me</sup> Arbel. Et ce jeune homme, c'est Egender.

Le 1<sup>er</sup> octobre, jour du départ de la malle, Egender s'est rendu à la bijouterie Roler, 11, rue Chauvain, et a vendu deux bagues.

Le 11 octobre, Egender a vendu à un bijoutier de Monaco, pour la somme de 1 700 francs, une bague formée d'une émeraude entourée de brillants.

Le 20 octobre, devant 200 francs à M. Littardi, le restaurateur chez lequel il prend ses repas, Egender lui a donné en gage quatre titres, d'ailleurs sans valeur.

Or, les trois bagues, comme les quatre titres, appartenaient à M<sup>me</sup> Arbel !

Mais ce n'est pas tout, loin de là : Le 15 octobre, Egender a porté chez le fourreur habituel de M<sup>me</sup> Arbel deux renards que celle-ci avait achetés récemment et, se présentant de la part de son amie, s'est fait prêter 500 francs.

Le lendemain, il a déclaré au fourreur que M<sup>me</sup> Arbel voulait se débarrasser de ces fourrures et a touché 700 francs de reliquat, l'achat étant consenti pour 1 200 francs.

Le 24 octobre, Egender, qui n'ignorait pas que son amie devait encaisser, le 15 octobre, le montant des loyers de son immeuble de Lyon, a écrit au notaire de M<sup>me</sup> Arbel, M<sup>me</sup> Millau, pour lui demander d'envoyer l'argent au plus tôt.

Le même jour, il a adressé au protecteur de son amie, une longue missive dans laquelle il racontait que

M<sup>me</sup> Arbel pendicite, clinique, trait 10 000. Un camarade. Enfin, t. Crédit Ly. disparue. Tous ce façon ince qui prête les bagues caine. — Qua 650 francs gence. — Malhe M. Littard



Facade de de se

ou était Tout e sinat de 14 de l' devait d Ce jou dans l'ap tache de dans un rente à t Le teurs. Deux blessure y être en bien sur

DES EX EMBAR

la questi Qu l'hom il est loi Re aucune. Re Cette Ah A ce interroge M l'autopsi Alors Va-t-il « dur » maître c Aussi, au « Hal comment Me qui m'a d'ailleu devait a départ. que je M<sup>me</sup> Ri j'ai héli l'aire e

M<sup>me</sup> Arbel venait d'être prise d'une violente crise d'appendicite, qu'elle avait dû être transportée dans une clinique, qu'une opération s'imposait, et qu'il lui faudrait 10 000 francs, sans retard. Cette lettre était signée : Un camarade de M<sup>me</sup> Arbel.

Enfin, toujours le 24 octobre, Egender a demandé au Crédit Lyonnais le relevé des sommes déposées par la disparue dans cet établissement.

Tous ces faits devaient être établis par la suite, de façon incontestable, malgré les dénégations du gigolo qui prétendit, au cours de divers interrogatoires, que les bagues lui avaient été données par une riche Américaine.

Quant aux titres, dit-il, je les ai achetés pour 650 francs, à Monaco, à une joueuse momentanément gênée.

Malheureusement pour Egender, les titres remis à M. Littardi portaient le cachet de la ville de Chazelles,



Façade de l'immeuble où habitait la victime. (Les fenêtres de son appartement sont indiquées par un X.)

où était décédée la propre grand-mère de M<sup>me</sup> Arbel. Tout cela, d'ailleurs, ne prouvait pas encore l'assassinat de la rentière. Une nouvelle perquisition au 14 de l'avenue Félix-Faure, opérée le 5 décembre, devait définitivement convaincre les magistrats :

Ce jour-là, M. Vachier, juge d'instruction, se rend dans l'appartement de M<sup>me</sup> Arbel, et découvre une tache de sang sur un drap du lit de la disparue, et dans un seau hygiénique, une touffe de cheveux adhérente à une cordelette ensanglantée.

Le crime a été commis ici ! s'écrient les enquêteurs.

Deux semaines après, Robert Egender, dont la blessure va mieux, est conduit devant M. Boupat, pour y être entendu, non plus sur « l'affaire Versini », mais bien sur « l'affaire Arbel ».

#### DES EXPLICATIONS EMBARRASSÉES

Dès qu'il est en présence du commissaire de police, le malfaiteur s'entend poser la question suivante très précise :

Qu'est devenue Renée ?

L'homme pâlit, surpris par cette demande à laquelle il est loin de s'attendre, mais il se reprend vite.

Renée, dit-il, quelle Renée ? Je n'en connais aucune.

Renée Arbel... Cette fois, il ne cherche pas à mentir.

Ah ! oui, en effet, mon ancienne maîtresse. A ce moment, un des enquêteurs, négligemment, interroge M. Boupat :

M<sup>me</sup> Arbel ? A propos, quand doit-on pratiquer l'autopsie ?

Alors Egender s'effondre, et on le sent prêt à pleurer. Va-t-il avouer ? Non. Il en a vu d'autres, c'est un « dur ». Quelques secondes suffisent et le voilà redevenu maître de lui.

Aussi, est-ce avec calme qu'il reconnaît s'être rendu au « Hall du Voyage », pour y acheter la malle. Et voici comment il explique ce fait :

Mon amie devait aller en voyage, et c'est elle qui m'avait prié de lui procurer une malle. Elle est d'ailleurs partie pour Lyon le 10 ou le 12 octobre. Elle devait aller y chercher des meubles. Le jour de son départ, elle m'a prié de porter la malle à la gare. Alors que je la traînais dans les escaliers, j'ai rencontré M<sup>me</sup> Ricard. Arrivé devant la porte de l'immeuble, j'ai hélé un taxi qui se trouvait en station avenue Félix-Faure et je me suis rendu à la gare P. L. M.

LE RÉCIT DE THÉRÈSE BUTTAFOGHI

Depuis le début de l'affaire la police nicoise recherchait l'amie de Robert



Au-dessus : Le juge d'instruction, M. Vachier, et le commissaire Boupat examinant les draps du lit de M<sup>me</sup> Arbel.

A droite : A l'intérieur de l'appartement, tout est sens dessus dessous.

Egender, une jeune femme qui, grâce à des complications multiples, correspondait régulièrement avec le malfaiteur, tandis que celui-ci était encore en traitement à l'hôpital. Mais cette amie restait introuvable et on pouvait se demander si elle n'avait pas subi le sort de M<sup>me</sup> Arbel, lorsqu'un beau jour la nouvelle arriva à la Sûreté de Nice, émanant d'Arles :

Avons retrouvé nommée Thérèse Buttafoghi, vingt-quatre ans. Rapport suit.

Ah ! ce rapport... Ce rapport, établi par le commissaire central d'Arles, contient la déposition de la prostituée, accablante pour l'assassin présumé.

Voici en effet ce qu'a déclaré Thérèse Buttafoghi :

— Je me trouvais à Nice en octobre dernier, en compagnie de Robert Egender ; dans les premiers jours de ce mois, après qu'il eut signé devant moi, dans un débit de boissons, un mandat de 2 000 francs au nom de M<sup>me</sup> Arbel, je me rendis avec lui dans un bureau de poste pour encaisser la somme après qu'Egender eût montré à l'employé des pièces d'identité justificatives.

Quelques jours après la perception du mandat, j'ai reçu de Robert des fourrures ; entre autres un manteau, un col de renard. Ces cadeaux m'étonnèrent quelque peu, car il n'avait pas l'habitude de pareilles largesses. Intriguée par la générosité de mon protecteur, je me promis d'essayer d'obtenir des éclaircissements et, une nuit, dans une chambre d'hôtel, alors qu'Egender devait être sans doute en état d'ébriété, je remis la question sur le « tapis ».

Qui t'a donné ces fourrures, lui demandai-je ?

Egender, soudain devenu loquace, m'avoua avoir tué M<sup>me</sup> Arbel :

Je savais, me dit-il, que la rentière possédait de l'argent, et je résolus de lui en demander ; je pénétrai donc un soir dans ses appartements et la priai de me prêter une petite somme. Sur son refus, je me jetai sur elle et l'étranglai. Je pus alors m'emparer de son argent, de bijoux et d'autres objets de valeur.

Mon amant ajouta que, pour faire disparaître toute trace du crime, il acheta à Nice, le lendemain matin, une grande malle dans laquelle il mit le cadavre de sa victime. Ce macabre colis fut expédié de Nice à l'adresse de M<sup>me</sup> Egender mère, en gare de Viviers, dans l'Ardèche.

C'est là que fut enterré le corps de la rentière, dans le jardin de la maison Egender.

A droite : Thérèse Buttafoghi est transférée à Nice.

Ci-contre : Egender et son avocat, M<sup>e</sup> Lamorte-Félines. (Photos Langier.)

—



La victime, M<sup>me</sup> Renée Arbel.

M<sup>me</sup> Arbel, à ce moment, est montée avec moi dans le taxi, et nous sommes retournés à la gare. Mon amie a pris alors son billet pour une destination que j'ignore, mais qui, je le crois, est Lyon. Elle a également acheté pour moi un billet de quai.

Ensuite, elle a fait enregistrer sa malle, mais je me suis tenu en dehors de cette formalité. Après le départ de M<sup>me</sup> Arbel, j'ai continué pendant deux ou trois jours à habiter la chambre qu'elle m'avait prêtée, puis je me suis rendu à Monte-Carlo.

Comme tout ce récit est pourri de mensonges ! D'abord, répétons-le, à partir du 25 septembre, personne n'a revu M<sup>me</sup> Arbel, ni à Nice, ni à Monte-Carlo. Ensuite, les recherches effectuées à la gare ont démontré qu'aucune malle n'avait été enregistrée entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre, au nom de M<sup>me</sup> Arbel, ou même de M<sup>me</sup> Archambaud (son nom de jeune fille).

Mais qu'importe à l'adversaire de Versini !

Après plusieurs heures d'un interrogatoire déprimant, il reste sur ses positions, déclarant :

On me traînerait devant la guillotine que je ne parlerais pas !

Et l'enquête se poursuit. On recherche le jeune homme blond que M<sup>me</sup> Ricard vit en compagnie d'Egender, chargeant la malle dans une voiture.

On recherche aussi cette voiture qui, selon certains témoins, serait une « Fiat », d'un modèle ancien, portant une capote de couleur grise, et qui ne serait pas un taxi.

Le jeune homme blond, comme la voiture, restent introuvables.

Mais voilà que les policiers vont trouver de nouvelles preuves de la culpabilité de Robert Egender grâce à la maîtresse de celui-ci, Thérèse Buttafoghi, que l'on découvre dans une maison de tolérance d'Arles, où elle remplit l'emploi de fille soumise...

Pour une fois, contrairement aux usages en vigueur dans le milieu, la « loi du silence » ne sera pas respectée.

Au péril de sa vie, — car elle n'ignore pas que de telles indiscrétions entraînent presque toujours l'exécution des bavards, — Thérèse Buttafoghi va aider la Justice.

Elle va « parler » !

—

—

—

—

—

—



Ci-contre : M<sup>me</sup> Ricard, la sage-femme qui contribua à la découverte du crime.



A droite : Thérèse Buttafoghi est transférée à Nice.

Ci-contre : Egender et son avocat, M<sup>e</sup> Lamorte-Félines. (Photos Langier.)

—

—

« Je n'en sais pas plus. »  
Tel est le récit fait par la jeune femme le 5 janvier. Le lendemain, elle est transférée à Nice et, le 7, M. Vachier, juge d'instruction l'interroge :

— A quelle époque Egender vous a-t-il fait l'aveu de son crime ?

— Je ne puis me rappeler la date, mais c'était peu de temps après notre départ de Monte-Carlo, alors que nous venions de nous installer dans un hôtel de l'avenue d'Alsace-Lorraine à Nice.

— Comment fut-il amené à vous parler de ses relations avec M<sup>me</sup> Arbel ? demande le juge.

— Il me dit : « C'est dommage que je ne t'aie pas connue plus tôt, car tu te serais bien amusée : j'avais une « vieille », qui me donnait tout l'argent que je voulais. »  
« Je lui demandai : « Et qu'as-tu fait de la vieille ? »

« Il me répondit : « Un soir, je l'ai serrée et elle n'en est jamais revenue. Tu comprends, elle trouvait que j'allais un peu fort. Alors elle m'avait dit : « Je ne suis pas faite pour entretenir des hommes comme toi, tu peux faire ta malle et t'en aller. » Le lendemain, comme j'avais fabriqué une fausse clef de l'appartement, je suis revenu dans la nuit pour lui faucher ses diamants. J'étais dans la cuisine lorsque, probablement, elle a entendu du bruit et elle a ouvert la porte de sa chambre ; et, tout de suite, j'ai sauté sur elle et lui ai passé une corde autour du cou. Elle a crié : « Laisse-moi, je te donnerai tout ce que tu voudras. » C'était trop tard, je serrai un peu plus. Elle est tombée. Elle était morte. »

« Cela devait se passer un samedi ou un dimanche, car Egender a ajouté : « Je pensais la mettre en caisse tout de suite. Mais les magasins étaient fermés. Je l'ai donc laissée toute la journée sur son lit et c'est le lendemain que je suis allé acheter la malle dans laquelle je l'ai tassée, emmitouflée de draps et de couvertures pour l'expédier par le train, à Viviers. Quand je suis arrivé chez ma mère, elle m'a demandé : « Qu'est-ce que c'est que ça ? » J'ai répondu : « Ce n'est rien, ce sont des affaires à moi. » Pendant la nuit, je me suis levé et j'ai enfoui le corps dans le jardin. Puis j'ai lavé la malle et je l'ai mise au grenier. »  
« Comme on peut le constater, Thérèse Buttafoghi selon qu'elle dépose à Arles ou à Nice, varie quelque peu dans ses déclarations.

Et cependant elle laisse aux deux magistrats la même impression : elle est sincère, elle parle sans haine, sans aucune animosité ; même, elle semble surtout avoir hâte de délivrer sa conscience du terrible secret qui l'obsède.

**DEUX DRAPS, MAIS PAS DE CADAVRE !**  
Mais il nous faut revenir quarante-huit heures en arrière, car, on s'en doute bien, des recherches ont été ordonnées à Viviers aussitôt après l'interrogatoire, par le commissaire central d'Arles, de Thérèse Buttafoghi.

Donc, le 5 janvier, la maréchaussée attaque, à coups de pelle et de bêche, le jardin qui entoure la petite maison de M<sup>me</sup> Egender mère. Et à 16 heures, au pied

d'un figuier, les gendarmes mettent à jour deux draps de lit maculés de taches suspectes, deux draps de lit qui répandent une odeur nauséabonde !

On continue les recherches, mais la nuit tombe, et rien d'autre n'est découvert dans le jardin. Pourtant, si l'on en croit la maîtresse de l'assassin, présumé, le cadavre ne doit pas être loin. Où peut-il être, ce cadavre, où peut-il être ?

Le lendemain, nouvelles fouilles, mais aussi vaines, malgré une visite minutieuse de chaque parcelle de terrain. Il faut donc admettre que Robert Egender n'a pas dit la vérité à Thérèse Buttafoghi et que, en admettant qu'il ait bien enterré le corps de sa victime dans la propriété maternelle, il a jugé plus prudent ensuite de le brûler dans les fours à chaux de Lafarge, qui sont tout proches, ou de le jeter dans le Rhône.

D'ailleurs, la découverte des draps semble laisser tout à fait indifférent l'inculpé qui, questionné à Nice par M. Vachier, se contente de répondre en haussant les épaules :

— Thérèse est une menteuse. Elle a inventé tout cela pour me perdre, car elle m'en veut à mort depuis que je l'ai « lâchée ». Quant aux draps, j'ignore qui les a apportés là ; ce sont sans doute mes ennemis qui ont été les enfouir chez ma mère pour me compromettre.

Il lui est difficile, en effet, de vouloir soutenir que les draps retrouvés à Viviers ne viennent pas de chez M<sup>me</sup> Arbel, car ils portent les mêmes marques au fil rouge que ceux qui sont encore dans l'armoire de la chambre de la disparue.

De même, il reconnaît volontiers s'être rendu à Viviers au début d'octobre, mais à une date, dit-il, qu'il ne saurait préciser.

Sa mère, entendue, prétend, elle aussi, ne plus se souvenir :

— Comment voulez-vous, dans l'état où je suis, que je puisse retrouver une date d'une façon précise. Ce que je puis vous dire, c'est que, lorsque Robert est venu ici, en octobre, il n'est resté qu'un seul jour. Mais j'ignore ce qu'il a pu faire dans le jardin et même s'il y a fait quelque chose, car je couche tout au fond de la maison, auprès de ma fille infirme, tandis que lui avait la libre disposition du premier étage, et de l'autre aile de la maison.

« Il est reparti en taxi, le lendemain de son arrivée.

On retrouve facilement le chauffeur du taxi, M. Paul Perrin qui, lui, se souvient de la date.

— C'est, dit-il, le 2 octobre, que j'ai été appelé à Viviers par Egender, qui m'a demandé de le conduire à Montélimar. Je l'ai laissé, dans cette ville, à l'angle de la Grand'Rue et de la rue Faucon.

Le 2 octobre ! Et la malle tragique a quitté Nice le 1<sup>er</sup>, et Robert Egender n'est resté qu'une nuit chez sa mère. Comme tout cela s'enchaîne, comme tout cela concorde bien !

Quelques jours plus tard, on parle de l'inculpation possible de la mère d'Egender, mais M. Vachier la met rapidement hors de cause. La vieille femme n'a-t-elle pas paru sincère, lorsque, au cours d'une confrontation dramatique avec son enfant, elle s'est écriée :

— Si tu as fait quelque chose, si tu as tué, avoue, mais ne me fais pas souffrir plus longtemps...  
Non, elle n'est certainement pas complice, et, si son fils a, dans la soirée du 1<sup>er</sup> octobre, amené chez elle une malle contenant un cadavre, elle n'en sait rien.

— Je présume que vous ne partagez pas l'avis de la défense, mais je dois vous prévenir tout de suite que je suis convaincu, mais là, tout à fait convaincu de l'innocence de Robert Egender. Je vous dirai mieux : si j'avais encore le moindre doute, je ne le défendrais pas !...  
— Pourtant !  
— Oui, oui, je sais ce que vous allez me dire : et les bijoux..., et les draps..., et le tronc humain de Viviers... et les autres preuves accumulées contre mon client. Mais tout cela ne tient pas, comme vous allez voir. Prêtez-moi seulement quelques minutes d'attention.

« Souvenez-vous, continue-t-il, c'est le 9 novembre que M. Boupat, alerté par la concierge, M. Léon, effectue une perquisition dans l'appartement de M<sup>me</sup> Arbel et n'y trouve rien d'anormal. Or, le 5 décembre, soit vingt-six jours après, une nouvelle perquisition a lieu en présence de M. Vachier juge d'instruction, et c'est alors que l'on découvre une tache de sang sur un drap et une corde nouée et ensanglantée, dans un seau hygiénique.

« N'est-il pas surprenant que la première perquisition faite par les policiers ait eu un résultat négatif, et la défense n'a-t-elle pas le droit de penser que, soit au cours du cambriolage simulé, selon M. Boupat, soit dans l'intervalle existant entre les deux perquisitions, des personnages mystérieux ont pu s'emparer de draps et de linges, et aussi déposer des objets suspects destinés à devenir des pièces à conviction ? Quoi de plus simple ensuite que de transporter dans le jardin de Viviers les draps et les linges en question, et de les y enfouir ?

« Eh bien ! je soupçonne fort Thérèse Buttafoghi d'être pour quelque chose dans cette machination.

« Une telle mise en scène paraît tout à fait vraisemblable.

« Il est à noter que les draps découverts dans le jardin de la maison Egender n'ont pas contenu de cadavre, ainsi qu'en témoigne l'expertise faite par le D<sup>r</sup> Beroud. Ce qui rend plus plausible encore mon hypothèse de la mise en scène.

« Mais on soupçonne divers membres du « milieu » niçois

d'avoir participé au crime ; mais aucun des suspects ne peut être inculpé.

Enfin, c'est la découverte à Viviers, en bordure d'un champ, dans les eaux de l'Escoutay grossies par la pluie, d'un tronc humain. Est-ce celui d'un homme ou celui d'une femme ? Le médecin légiste ne peut se prononcer. Il remarque seulement la fragilité des os, et, au poumon, un énorme caillot de sang noir, pouvant provenir d'une mort par strangulation. Mais rien ne prouve que ces macabres débris sont ceux du corps de M<sup>me</sup> Arbel. Et, de toute façon, il faut se poser cette question : où et quand Robert Egender aurait-il dépecé le cadavre de sa victime.

Cependant, les présomptions antérieures relevées contre Egender sont suffisantes, et c'est pourquoi M. Vachier transmet le dossier à la chambre des mises en accusation d'Aix-en-Provence qui, après avoir ordonné un supplément d'information concernant les faux en écritures privées, décide de renvoyer le repris de justice devant les Assises des Alpes-Maritimes.

Voilà donc, brièvement résumés, mais dans un ordre chronologique, les différents éléments de cette mystérieuse affaire.

Egender est-il coupable ? Est-il innocent ? Les avis sont partagés.

**L'OPINION DU JUGE D'INSTRUCTION...**

M. Vachier qui eut à instruire l'affaire, n'est pas seulement un de ces juges qu'on a coutume de qualifier « d'éminent magistrat ». C'est aussi un véritable juge d'instruction.

Ce que pense M. Vachier de l'assassinat de M<sup>me</sup> Arbel ? Il me donne son opinion :

— Aucun doute, absolument aucun doute, Egender est coupable, tout l'établit.

— Et, selon vous, comment les choses se seraient-elles passées ?

— Assassinat à Nice, bien entendu, puis transport du corps à Viviers, où il est jeté dans le Rhône.

— Et les complices ?

M. Vachier hésite un instant, puis il répond :

— Oui, je suis à peu près certain que Robert Egender a eu un ou même plusieurs complices. Le témoignage de M<sup>me</sup> Ricard, à lui seul, le prouverait. Malheureusement, je n'ai jamais pu les identifier.

— Ne croyez-vous pas que, devant ses juges, dans l'espoir de sauver sa tête, l'accusé se décidera à parler, à désigner celui ou ceux qui l'ont aidé ?

— Non, il est buté, il niera jusqu'au bout, espérant bénéficier du doute, que ne vont pas manquer de plaider ses excellents défenseurs, M<sup>me</sup> de Lamorte-Félines, et Pasqualini.

— Par conséquent, selon vous, aucune surprise possible aux Assises ?

— Aucune.

**...ET CELLE DES DÉFENSEURS**

M<sup>me</sup> de Lamorte-Félines, tout jeune encore, est un des maîtres du barreau niçois.

Nous sommes de vieux amis. Aussi est-ce très franchement qu'il me déclare, lorsque je vais le voir « pour l'entretenir de l'affaire Egender » :

— Je présume que vous ne partagez pas l'avis de la défense, mais je dois vous prévenir tout de suite que je suis convaincu, mais là, tout à fait convaincu de l'innocence de Robert Egender. Je vous dirai mieux : si j'avais encore le moindre doute, je ne le défendrais pas !...  
— Pourtant !  
— Oui, oui, je sais ce que vous allez me dire : et les bijoux..., et les draps..., et le tronc humain de Viviers... et les autres preuves accumulées contre mon client. Mais tout cela ne tient pas, comme vous allez voir. Prêtez-moi seulement quelques minutes d'attention.

« Souvenez-vous, continue-t-il, c'est le 9 novembre que M. Boupat, alerté par la concierge, M. Léon, effectue une perquisition dans l'appartement de M<sup>me</sup> Arbel et n'y trouve rien d'anormal. Or, le 5 décembre, soit vingt-six jours après, une nouvelle perquisition a lieu en présence de M. Vachier juge d'instruction, et c'est alors que l'on découvre une tache de sang sur un drap et une corde nouée et ensanglantée, dans un seau hygiénique.

« N'est-il pas surprenant que la première perquisition faite par les policiers ait eu un résultat négatif, et la défense n'a-t-elle pas le droit de penser que, soit au cours du cambriolage simulé, selon M. Boupat, soit dans l'intervalle existant entre les deux perquisitions, des personnages mystérieux ont pu s'emparer de draps et de linges, et aussi déposer des objets suspects destinés à devenir des pièces à conviction ? Quoi de plus simple ensuite que de transporter dans le jardin de Viviers les draps et les linges en question, et de les y enfouir ?

« Eh bien ! je soupçonne fort Thérèse Buttafoghi d'être pour quelque chose dans cette machination.

« Une telle mise en scène paraît tout à fait vraisemblable.

« Il est à noter que les draps découverts dans le jardin de la maison Egender n'ont pas contenu de cadavre, ainsi qu'en témoigne l'expertise faite par le D<sup>r</sup> Beroud. Ce qui rend plus plausible encore mon hypothèse de la mise en scène.

« En fait, l'enquête n'a pas fait un pas depuis le premier jour ; elle ne repose que sur le témoignage Buttafoghi, éminemment suspect.

« Qu'en pensez-vous ?

— C'est, en effet, troublant. Mais les débris humains à Viviers ?

— Ils peuvent parfaitement être ceux de la malheureuse M<sup>me</sup> Arbel. Les ennemis d'Egender ont emmené le cadavre là-bas pour l'enterrer, mais, comme cette besogne leur semblait trop longue et, à cause de cela, trop dangereuse, ils ont préféré le jeter dans le Rhône.

— Et les bijoux ? Et les fourrures ? Et les lettres aux débiteurs ?

— Certes, mon client n'est pas le modèle de toutes les vertus. Sa maîtresse ne revenant pas, lui-même se trouvant sans subsides, il a pu se laisser tenter et négocier quelques bijoux ou fourrures, sachant bien que M<sup>me</sup> Arbel, qui l'aimait, lui pardonnerait à son retour.

Décidément, M<sup>me</sup> de Lamorte-Félines a réponse à tout.

Comme M<sup>me</sup> Pasqualini, d'ailleurs, qui est sans doute l'avocat le plus en vogue ici.

— Si vous saviez, me dit M<sup>me</sup> Pasqualini, comme cette affaire est embrouillée. Un exemple : le 15 octobre dernier, on a trouvé mort chez lui, rue Gioffredo, M. Carrier, le logeur de M<sup>me</sup> Arbel, avec laquelle il avait entretenu des rapports qui dépassaient de simples rapports d'affaires. Mort due au gaz d'éclairage. M<sup>me</sup> de Lamorte-Félines et moi-même, avons demandé un supplément d'information, mais le renvoi devant les Assises avait déjà été décidé par la Cour d'Aix, et nous ne pourrions évoquer cette mort suspecte qu'au cours du procès.

— Vous avez confiance ?

— J'ai confiance en la sagesse des juges populaires. Et, pourtant, que de lourdes charges pèsent sur mon client !...

Ayant entendu les deux sons de cloche, nos lecteurs peuvent maintenant essayer d'avoir leur opinion personnelle.

A moins qu'ils ne veuillent accepter, comme seule version plausible du drame, celle que donna M. X..., ce personnage énigmatique — pas pour tout le monde ! — avec lequel j'avais rendez-vous, comme je l'ai dit au début de cette enquête, le jour de la fusillade du « Comptoir Marseillais », c'est-à-dire en novembre 1935.

**OU X... AFFIRME ME DONNER LA CLEF DU MYSTÈRE**

Je prends l'apéritif avec X..., mais avec près d'un an et demi de retard, et ce n'est pas au « Comptoir Marseillais » !

Nous sommes à la terrasse d'un grand café, avenue de la Victoire, et, en attendant que la glace ait donné à nos absinthes la teinte opaline qu'il convient, nous parlons de choses et d'autres. Brusquement, d'un ton naïf, je demande :

— A propos, et Egender ?

— Egender ? Il va passer aux Assises.

— Bien sûr. Mais le croyez-vous coupable ?

Cette fois, X... est véritablement surpris.

— Coupable ! mais naturellement !

— Bigre ! Mais vous avez l'air plus convaincu encore que le juge d'instruction lui-même.

— Allons, ne faites pas l'imbécile. Le juge d'instruction, lui, il est convaincu. Pas plus. Tandis que moi, je sais. Vous n'avez pourtant pas oublié l'affaire de 1935, l'affaire Versini ?

— En effet.

— Eh bien ! réfléchissez un instant : croyez-vous qu'un type comme Egender aurait tiré sur Simon Versini si celui-ci n'avait discuté avec lui que du cambriolage du boulevard Raimbaldi ? On ne tue pas pour un si petit litige. Si Egender a sorti son « pétard », c'est parce qu'on venait de faire allusion à quelque chose de beaucoup plus grave, à quelque chose que nous étions plusieurs à connaître ; et que ce quelque chose c'était l'assassinat de M<sup>me</sup> Arbel ! Car Egender n'était pas seul dans le coup !

— Dans ces conditions, pourquoi ne parle-t-il pas ?

— Non, il ne parlera pas, c'est la logique même. S'il parlait, il serait obligé d'avouer et ainsi s'envolerait la seule chance qu'il ait d'être acquitté.

Egender n'avouera rien du tout et il s'en tirera peut-être. Tant mieux, d'ailleurs.

— Pourquoi : tant mieux, alors que vous n'êtes pas précisément bien avec lui ?

— Si j'étais un parent ou un ami de M<sup>me</sup> Arbel, si j'étais partie civile, si je désirais voir venger la morte, je ne souhaiterais qu'une chose, l'acquiescement d'Egender... Pour la seule raison que cette condamnation à mort que les jurés n'oseront pas décider, d'autres l'ont décidée déjà.

« Qu'Egender soit remis en liberté et, moins de quinze jours plus tard, ses amis suivront son enterrement, c'est moi qui vous le dis.

« Ah ! si la Justice voulait de temps à autre nous permettre de nous substituer à elle, il y aurait moins de crimes impunis. »

Tandis que X... affirme cela, sa poitrine se gonfle et on peut lire dans ses yeux le reflet d'un immense orgueil.

L'orgueil de tous les « hors-la-loi »...

GEORGES OUBERT.



Ne croyez pas que les braves policemen de Londres aient l'occasion de faire ainsi les galants, dans la rue, avec des passantes de ce genre ! Non. Ce policeman et cette petite femme en costume léger ne sont que les personnages d'une revue qui remporte un grand succès dans un music-hall londonien. Un moment, la Direction de la police — la vraie — a voulu interdire cette scène qu'elle trouvait choquante, sans doute pour la vertu de ses agents. Enfin, après de longs pourparlers, le music-hall a obtenu de continuer à jouer sans coupure sa revue. (A.)



# POLICE sur ROUTE

**M**ous avons déjà eu l'occasion ici de signaler l'extension donnée, en Angleterre, à la police sur route. Celle-ci, dotée d'un personnel plus nombreux et strictement spécialisé, a été munie d'un matériel très moderne qui lui permet de surveiller la grande circulation touristique, de prévenir les accidents, de secourir les blessés et de se mettre immédiatement à la poursuite des délinquants dangereux et des criminels. C'est surtout à ce dernier point de vue que l'on a pensé en mettant à la disposition des brigades volantes de policiers des autos

très rapides. Celles-ci, par surcroît, ont été munies récemment de perfectionnements tout à fait inédits. Ainsi les glaces des voitures sont toutes à l'épreuve des balles de moyen calibre, de même que les tôles de la carrosserie. De plus, afin de permettre aux policiers qui les montent de se défendre contre des adver-

saires armés, ces glaces sont percées, sur les quatre faces de l'auto, d'étroites meurtrières par lesquelles peut passer le canon d'une carabine. Dans un camp d'expérience près de Londres, ces véritables forteresses roulantes ont été soumises à des épreuves très

rudes, avec bandits figurés par de courageux policiers. On voit ici quelques scènes saisies par l'objectif au cours de ces essais qui n'étaient pas sans danger. Il n'y eut de mal pour personne, pas même pour les faux bandits; mais la Direction de la police a pu ainsi apprécier l'excellent usage que les nouvelles autos pouvaient lui rendre.

(N. Y. T.)

## On accuse, on plaide, on juge...

### VÉNUS DOIT ÊTRE GRASSOUILLETTE

Justice de paix du X<sup>e</sup> arrondissement : à la barre s'affrontent une jeune femme, aux cheveux auburn, à la longue et mince silhouette et un homme élégant qui n'a du peintre que la lavallière à pois :

— Mademoiselle, dit-il en désignant sa voisine, me réclame une indemnité de congédiement que j'estime ne pas lui devoir : elle a posé pour moi, dans mon atelier, plusieurs « nus » et j'étais fort satisfait de ses seins parfaits, de ses épaules rondes, de ses hanches aux lignes pleines d'amphore grecque...

Le regard du juge de paix se fixe avec quelque curiosité sur les épaules un peu pointues du modèle, et le peintre, qui a suivi ce regard, explique :

— Oui, oui, je vois, monsieur le juge de paix, vous vous étonnez de mon hymne, s'il est possible de dire, aux rondeurs de mon ex-modèle si « aigu » à présent... Eh bien, voici, c'est la cause de notre différend.

Le modèle, qui montre un visage rougi par l'indignation et une âme proceusive, s'écrie :

— Quand Monsieur est parti en vacances, il m'a déclaré qu'il me reprendrait trois mois après pour continuer à poser sa « Vénus »... Eh bien! quand je suis revenue, il m'a remerciée — sans préavis — en me disant : Vénus est grasse, mademoiselle!

Bien sûr, répète le peintre, Vénus est grasse, Vénus, déesse de l'amour et de la beauté, doit être une vibrante statue de chair... L'amour éternel réclame des courbes et des lignes mollement arrondies, sa déesse doit donc être potelée!

De fait, le modèle avec son cou trop effilé, sa poitrine plate, ses longues jambes frêles, évoque plutôt quelque mignonne Psyché qu'une opulente Vénus.

Lorsqu'elle posait pour moi, continue le peintre, mademoiselle pesait soixante-deux kilogrammes.

— Et maintenant interroge le juge de paix. — Quarante-neuf ! déclare-t-elle avec fierté.

Monsieur le juge de paix, je vous le demande, en vérité, comment mon modèle, qui convenait à ma Vénus avec ses soixante-deux kilogrammes pourrait-il encore me convenir avec quarante-neuf ?

Et, plein d'un humour qui amuse la salle — sauf la demanderesse — le peintre ajoute :

— Voyez-vous, mademoiselle, la comtesse de Castiglione disait jadis que les seins, pour répondre à leur mission, devaient épouser la forme de deux coupes de champagne... les vôtres, excusez-moi, mademoiselle, épouseraient à peine la forme de deux coquetiers!

Goujat ! hurle la demoiselle. Néanmoins, le juge de paix donne gain de cause au peintre, en déclarant que l'amaigrissement reconnu par la demanderesse elle-même avait été néfaste à son esthétique de modèle et que le refus de l'artiste de la faire poser s'expliquait fort bien.

La jeune fille, furieuse, s'en va en redressant encore sa haute silhouette trop mince, tandis que le peintre lui murmure :

— Vénus est grassouillette, mademoiselle... Croyez-moi, une épaule, pour être belle, doit être ronde... Un sein, pour être beau, doit être rond ! De la rondeur... De la rondeur !

### LE DANGER D'AVOIR UN PETIT AMI

M<sup>me</sup> Edwige Mayen est femme de lettres, collectionneuse d'ivoires, de bronzes, de jades, et... sexagénaire. Cette dernière qualité, s'il est possible, hélas ! d'appeler un millésime aussi avancé une qualité, ne l'empêche pas, comme Mimi Pinson, de croire à l'amour.

Elle avait évidemment connu un certain nombre de petits désirs, mais elle ne crut rencontrer la grande passion qu'un jour où elle accueillit à son foyer le jeune Billatte, artiste lyrique, qui, dans *La Couchette numéro 3*, de Willemetz, avait obtenu un gentil succès.

Or donc, l'aimable ténor qui bénéficiait d'une large hospitalité déclarait très haut avec désinvolture que, lorsqu'on partage la couche d'une femme, on partage aussi ses biens, et il songea à mettre cet aphorisme en action : un soir, avec l'aide de deux éphèbes de son genre, il entreprit, en l'absence de la poétesse, de cambrioler l'appartement de celle-ci.

Le concierge, alerté par le bruit, appela Police-Secours qui interrompit la besogne si bien commencée ; le ténor presque maître de céans, furieux de voir apparaître les représentants de l'autorité, saisit un revolver à crosse d'ivoire qui figurait dans une panoplie et menaça de mort quiconque l'approcherait... ce qui, d'ailleurs, n'empêcha pas les agents de l'emmener.

Peut-être, pensez-vous que le jeune Billatte se trouva poursuivi de ce fait ? Erreur, il le fut pour le cambriolage de M<sup>me</sup> Edwige; mais c'est cette dernière elle-même qui fut appelée à comparaître devant la quatorzième chambre correctionnelle, pour non-déclaration d'arme à son domicile.

On s'attendait à entendre une défense

rimée de M<sup>me</sup> Mayen, elle n'en fit rien : ainsi que toutes les femmes, la pauvre poétesse aime les belles histoires d'amour et la sienne lui sembla si lamentable qu'elle laissa son défenseur, M<sup>e</sup> Théodore Valensi, la conter avec humour.

Elle eut d'ailleurs la consolation d'être acquittée et de bénéficier d'un jugement ordonnant la restitution du browning à crosse d'ivoire.

SYLVIA RISSER.

## Les sanctions prévues par le Code contre les arrestations arbitraires

À la suite de l'arrestation, pour le moins hâtive, suivie, à quatre jours de distance, de l'élargissement du chirurgien-dentiste Riol, le ministre de la Justice a convoqué la semaine dernière, à son cabinet, la victime elle-même, le dentiste Riol, et des sanctions sont imminentes. L'enquête suit son cours, selon le terme consacré... mais le Code pénal n'a-t-il pas prévu de sanctions contre de telles erreurs ?

Telle est la question que nous avons posée à M<sup>e</sup> Théodore-Valensi.

— Alors que jadis, s'écrie-t-il, sévissaient comme un fléau sur la pensée et sur la dignité humaines ces lettres de cachet grâce auxquelles les maîtres de l'heure se débarraient, suivant leurs caprices, leurs intérêts ou leurs passions, de leurs ennemis politiques, de leurs rivaux amoureux, voire de leurs créanciers, il n'est aujourd'hui aucun fonctionnaire, aucun homme politique — si haut soit-il — qui puisse, à sa guise, provoquer l'arrestation immédiate d'un citoyen si ce dernier ne peut être convaincu de crime ou de délit...

— Certes, la loi française est respectueuse de la liberté individuelle qu'elle entoure de garanties particulières, mais quel est l'article du Code qui prévoit l'atteinte à cette liberté ?

— L'article 114 que voici : lorsqu'un fonctionnaire, un agent ou un préposé du gouvernement aura ordonné ou fait quel que acte arbitraire ou attentatoire soit à la liberté individuelle, soit à la constitution, il sera condamné à la dégradation civique.

Si, néanmoins, il justifie qu'il a agi par ordre de ses supérieurs pour des objets du ressort de ceux-ci, sur lesquels il leur était dû l'obéissance hiérarchique, il sera exempt de la peine, laquelle sera appliquée aux

supérieurs qui auraient donné l'ordre. Il semble, quand on dégage l'esprit de ce texte législatif, qu'il ne prévoit de sanctions que contre « la faute lourde », c'est-à-dire volontaire ; on y cherche vainement cet adjectif qui eût été essentiel : volontairement, ou cet autre : involontairement.

Et voilà pourquoi la question se pose de savoir s'il faut étendre les effets de cet article aux arrestations qui résultent d'une « erreur lourde », d'une « imprudence grave » ou d'une « légèreté incompatible avec la mission sociale dont est investi le fonctionnaire ainsi défaillant ?

Les juristes se livrent encore à des controverses passionnées sur ce problème... — Ce serait, mon cher maître, sortir de notre cadre forcément étroit que de confronter les thèses en présence !...

M<sup>e</sup> Théodore-Valensi sourit et dit :

— Aussi vais-je simplement me borner à vous donner mon propre sentiment : le magistrat français passe, à juste titre, et dans tout l'univers, pour le juge le plus impartial et le plus respectueux de la liberté individuelle : j'ai la certitude que, dans cette regrettable affaire, il n'y a qu'un fâcheux malentendu qui ne peut entacher l'honorabilité des magistrats en cause.

— Mais on ne saurait assez veiller en France, — patrie de l'Égalité — sur la liberté de l'homme qui est son bien le plus précieux et sans laquelle il n'est pas de démocratie !...

Gageons que c'est aussi l'avis du pauvre M. Riol, qui a vu tant de monde s'émouvoir de son arrestation : cette émotion générale est d'ailleurs, en quelque sorte, une preuve de la solidarité humaine, qui réunit tous les Français dans le même respect intangible de la liberté.

S. R.

# La Mort qui rôde

MONS

(De notre envoyé spécial.)



Graty, lorsqu'on parlait des « meuniers », c'était toujours avec beaucoup de respect, car les Decorte, depuis le temps qu'ils habitaient là, avaient gagné l'estime et la sympathie générales. Lui, Isidore Decorte, était âgé de soixante-dix ans. Elle, sa sœur, Hortense Decorte, avait quatre ans de plus.

Dans leur vieux mais confortable moulin — qui ne servait d'ailleurs plus depuis pas mal d'années — ils vivaient paisiblement, largement aussi, car leur fortune dépassait un million à en croire la rumeur publique.

— Ils sont riches, disait-on d'eux, mais ils l'ont bien mérité.

— Ça, c'est vrai, parce qu'ils n'ont jamais arrêté de travailler.

— Et ils ne sont pas seulement travailleurs, ils sont intelligents.

— Toute la famille est intelligente ; pensez que leur frère est docteur.

— Il est peut-être docteur, Victorien Decorte, seulement lui, il n'est pas riche.

— Cela prouve une chose...

— Laquelle ?

— C'est que moudre du blé rapporte plus que soigner des malades !

Et les bavards de s'esclaffer après cette « swanee », pas bien méchante en somme...

C'était vrai d'ailleurs : le docteur Victorien Decorte, âgé de soixante-douze ans, ne possédait rien. Ou presque rien ; à peine quelques petites rentes qui lui permettaient de mener une existence médiocre, son grand âge lui interdisant d'exercer encore régulièrement sa profession.

Voilà pourquoi on ne pouvait empêcher quelques mauvaises langues du pays d'insinuer en parlant du Dr Victorien Decorte :

— Il serait bien content, savez-vous, si son frère et sa sœur venaient à mourir.

— Et pourquoi donc ?

— Parce qu'il est le seul héritier.

— A son âge...

— Oui, mais ça lui permettrait de rattraper le temps perdu.

— Tant pis pour son temps perdu, mais je crois que les « meuniers » sont plus solides que lui. Ils n'ont pas vécu à la ville, eux !

— Aussi, j'espère bien qu'ils l'enterrent.

— Moi aussi, je l'espère bien...

En effet, en cas de mort d'Isidore et de sa sœur Hortense, c'est le docteur Victorien Decorte qui eût été le seul héritier. Ainsi en avaient décidé les deux meuniers lorsque, d'un commun accord, ils avaient rédigé un testament qui désignait comme bénéficiaire total de la fortune le dernier survivant des deux, sauf une certaine somme devant revenir à la servante du moulin, Denise Deprez.

— Et, lorsque nous serons morts tous les deux, avait demandé Hortense Decorte, que deviendra l'argent ?

— Ma foi ! lui avait répondu son frère, c'est Victorien qui en profitera. Il a des enfants, cela lui permettra de leur faire une situation.

— Tu as raison, c'est très bien comme cela.

On n'avait donc rien ajouté au testament, Victorien Decorte étant, de par la loi, l'éventuel héritier de ses frère et sœur.

Ce testament, précisons-le, fut rédigé voici bientôt sept ans.

◆ ◆

Mais, pour que nos lecteurs puissent bien comprendre les tragiques événements qui n'allaient pas tarder à se dérouler et qu'ils connaissent toutes les données de l'angoissant problème, il nous faut abandonner un instant les meuniers de Graty et nous tourner vers leur frère, le docteur Victorien Decorte.

Ce dernier est marié avec sa cousine Louise Decorte. De cette union sont nés deux enfants : un fils et une fille.

Le fils ? Il n'entre pas dans le cadre de ce récit, mais remarquons simplement en passant qu'il disparut un beau jour et que nul ne sait ce qu'il est devenu.

Quant à la fille, elle se rend à Paris où elle épouse un M. Bruyère.

M. et M<sup>me</sup> Bruyère ont trois enfants : André, Francine et Alberte, qui sont donc les petits-enfants du docteur Victorien Decorte et les petits-neveux des meuniers, Isidore et Hortense.

Les années passent et, lorsqu'ils sont plus grands, les « demoiselles » Bruyère se marient à leur tour :

Francine avec un médecin, le docteur Albert ;

Alberte avec un commerçant, M. Nutin ;

Puis elles décident ainsi que leur frère André, qui est étudiant, d'aller vivre en Belgique, pays de leurs aïeux.

On se partage.

M. Albert étant médecin, il apparaît tout naturel qu'il s'installe avec sa femme

chez leur grand-père, le docteur Decorte, qui demeure à Ottignies.

M. et M<sup>me</sup> Nutin sont accueillis, les bras ouverts, par les « meuniers » très heureux d'avoir auprès d'eux de la jeunesse, une jeunesse qui va égayer les longues soirées d'hiver et leur rappellera leur jeune temps.

André Bruyère, de son côté, s'est inscrit à l'Université de Bruxelles.

Et c'est lui, le malheureux, qui va être le premier inscrit sur la liste fatale.

◆ ◆

Un matin, à la fin de 1932, la nouvelle se répand dans le pays, stupéfiante :

— André Bruyère est mort !

— André Bruyère ?

— Mais oui, le petit-fils du docteur Decorte.

— Pas possible !

— Si. Il a eu un malaise et, malgré les soins dont l'ont entouré son grand-père et son beau-frère, le docteur Albert, il a rendu l'âme presque subitement.

— De quoi est-il mort ?

— On ne sait pas encore.

— Pourtant, il avait l'air bien portant, n'est-ce pas ?

— Hélas ! il ne faut pas se fier aux apparences.

On conduit le pauvre étudiant à sa dernière demeure, on plaint comme il convient la famille Decorte, et déjà, au bout de quelques semaines, l'oubli se fait sur ce décès prématuré lorsque, en janvier 1933, un nouveau drame se déroule dans la maison du docteur Decorte :

La belle-sœur de celui-ci, Marie Decorte — n'oublions pas que le praticien a épousé sa cousine — Marie Decorte est venue en visite à Ottignies. Et, soudain, voilà qu'elle est prise d'un malaise et qu'elle ne tarde pas à succomber, bien que le vieux médecin dit avoir tout tenté pour la sauver.

De quoi est-elle morte, cette forte femme qui paraissait jouir d'une santé robuste ?

◆ ◆

Or, près de deux années s'écoulaient et aucun nouveau décès ne se produisit dans la famille des Decorte. Leurs amis et voisins commencent à respirer :

— Vous voyez, le mauvais sort est parti.

— Tant mieux !

— En effet, tant mieux ! parce qu'on commençait à supposer des choses extraordinaires.

— Lesquelles ?

— On disait que le docteur ne devait pas être étranger à toutes ces morts.

— Oh !

— C'est comme je vous le dis.

— Pauvre vieux, il a assez de peine comme cela.

Car il paraît accablé par la douleur, le septuagénaire, il paraît accablé et il confie souvent à ses intimes que, s'il n'avait pas à ses côtés sa petite-fille Francine et son mari, le docteur Albert, la vie serait un calvaire pour lui.

— De la même maladie, explique-t-on à Graty, que le jeune Albert Bruyère.

— Mais quelle est cette maladie ?

A cette question, nul ne peut répondre. Nouvelles lamentations des gens :

— Décidément, cette pauvre M<sup>me</sup> Decorte n'a pas de veine. Perdre son petit-fils et sa sœur en trois mois.

— Il y a des malheurs qui n'arrivent jamais seul.

— Pourvu qu'il ne s'en produise pas un troisième. On dit toujours, vous savez : « Jamais deux sans trois ».

— Ne parlez pas de cela.

On en parle cependant, l'année suivante, en octobre 1934, lorsque le troisième malheur fond sur la femme du docteur Decorte.

Mais ce doit être le dernier.

Car c'est M<sup>me</sup> Decorte qui, cette fois-là, décède elle-même, emportée par un mal mystérieux.

Dès lors, les habitants de Graty et d'Ottignies commencent à s'étonner :

— Pour sûr, il y a un mauvais sort sur la maison.

— Ou sur la famille.

— En tout cas, si ça continue, le docteur sera bientôt seul.

— Faut espérer que non.

◆ ◆

Le chagrin du docteur Decorte est terrible :

— Ils s'en vont tous, gémit-il entre deux sanglots, ils s'en vont tous ! Qu'ai-je donc fait au Bon Dieu ?

On le console comme on peut.

— Ils s'en vont tous ! a-t-il dit.

Curieux pressentiment.

Il ne se trompe pas, le docteur Decorte, car, quelques semaines après le décès de sa petite-fille Alberte Nutin, il est appelé à Graty au chevet de sa sœur Hortense, qui s'est sentie brusquement fatiguée.

Hortense Decorte n'a jamais été malade. Aussi un simple étourdissement lui a-t-il causé une peur effroyable.

— Je me sens très mal, murmure-t-elle à son frère dès que celui-ci — qu'accompagne le docteur Albert — est auprès d'elle.

— Ce ne sera rien, ne t'inquiète pas.

Elle veut bien ne plus s'inquiéter. Ce qui ne l'empêche pas de mourir à son tour, dans la soirée du 26 novembre.

Isidore Decorte est désormais le seul propriétaire de la fortune des « meuniers » de Graty. Mais il ne pense guère à cela, plongé qu'il est dans la douleur de celle qui fut, pendant ces dernières années, la compagne de son dur labeur.

Seul propriétaire, si l'on excepte le don qui, selon le testament mutuel, doit être fait à la jeune servante du moulin, Denise Deprez, âgée maintenant de vingt-six ans.

Et, eux disparus, le million des « meuniers » ira au docteur Victorien Decorte...

◆ ◆

Cependant, depuis les décès d'Alberte Nutin et d'Hortense Decorte, les commentaires vont bon train. On ne se gêne presque plus pour affirmer :

— C'est inimaginable. Tout le monde tombe malade dans cette famille, tout le monde est soigné par le docteur Decorte et... tout le monde meurt.

— On dirait que la mort a fait un pacte avec eux.

— Il se passe certainement des choses pas ordinaires.

— Moi, à la place d'Isidore Decorte, je ne dormirais pas sur mes deux oreilles. Tout seul, à son âge...

— Il n'est pas tout seul puisque Denise Deprez prend soin de lui.

Pauvre Denise Deprez, si attachée à son maître !

Le dix-huit mars dernier, terrassée par un mal aussi étrange que celui qui terrassa la meunière, elle rend le dernier soupir, libérant ainsi Isidore Decorte du legs qu'il était tenu de lui faire.

Alors, c'est un cri unanime :

— Pas d'erreur, il y a de l'assassinat là-dessous.

— Oui, oui, on les tue tous, les uns après les autres.

— Qui ?

— Ça ne nous regarde pas. Faut prévenir la gendarmerie.

— Vous avez raison, on trouvera bien les coupables.

— Il faut prévenir aussi Isidore Decorte.

On prévient en effet le vieillard, mais le meunier ne croit pas à tous ces rumeurs ; il est sûr des siens qui lui restent, sûr de leur honnêteté.

— C'est la fatalité, dit-il en haussant les épaules. Elle se manifeste à nouveau, cette fatalité implacable tandis qu'Isidore Decorte est en visite chez son frère le docteur :

Le 9 avril, c'est-à-dire trois semaines après la mort de sa servante, il meurt à son tour.

Et il ne reste plus de la famille, que Victorien Decorte, sa petite-fille Francine et le mari de celle-ci, le docteur Albert.

Sept personnes sont mortes qui, à des titres divers, auraient pu profiter du million des meuniers.

Sept personnes : André Bruyère, Marie Decorte, Louise Decorte, Alberte Nutin,

(Suite page 13.)

GEORGES CHAPERON.

## Vingt-neuf forçats libérés sont revenus à Paris



Libérés après de nombreuses années de captivité, vingt-neuf forçats, pour la plupart originaires de l'Afrique du Nord, sont arrivés à Paris, où ils ont été hébergés par l'Armée du Salut. L'un d'eux (à gauche sur la photo du milieu) avait trente-sept ans de baigne ! De haut en bas : Ladurelle, bourreau du baigne (à droite, de profil) ; le ptyouable défilé des libérés, gare Saint-Lazare ; leur prise en charge par une voiture de l'Armée du Salut.

(Rap.)

# Marie Dubas aux prud'hommes



La vedette de la chanson, Marie Dubas, a été traduite devant les prud'hommes par une chanteuse espagnole, M<sup>me</sup> Pérez, dont elle avait résilié le contrat pour « succès mitigé ». Tout s'est arrangé, M<sup>me</sup> Pérez (à droite, derrière la lampe) retirant sa plainte. Marie Dubas est ici au centre. (F. P.)

## La Femme qui tue

NANCY

(De notre envoyé spécial.)



« Hé ! père César ! Ça va-t-y ?  
— Ben sûr ! Ben sûr, les gars, que ça va !...  
Le père César retournant à peine la tête pour répondre gaillardement, poursuivait bon pas son chemin vers quelque estaminet.

Il existe encore dans ces phénomènes qui, malgré leur âge, ont gardé bon œil, bonne dent et le reste.

Le père César, de son vrai nom, César Huvaert était du nombre. A quatre-vingts ans passés, il était encore tout guilleret, tout pétillant d'une vie que l'on sentait fortement enracinée dans sa vieille carcasse.

Père César, on fêtera, tu verras, les cent ans, et tu auras ta photo dans les journaux.

Et l'octogénaire répondait avec malice, mais aussi avec conviction :

« Blaguez pas, blaguez pas... J' suis pas prêt à rendre mon tablier au bon Dieu. Huvaert avait non seulement les appétits d'un homme encore dans la force de l'âge, il vivait comme tel. Il ne songeait nullement à se priver ; au demeurant, il demeurait en une confortable bicoque et était possesseur de pas mal de titres et valeurs. Un joli magot, fruit d'une existence de labeur.

Le père César ne manquait de rien. Au bistro, il payait la tournée et, quand il buvait du marc, c'était du meilleur.

Enfin vous saurez tout, lorsque vous aurez appris qu'à quatre-vingts ans le père César avait encore une petite amie !  
Où, parfaitement ! Et la chose était publique.

Marie-Claire Helmer, veuve d'un malheureux dénommé Lotte, accordait malgré qu'elle n'eût même pas quarante ans sonnés, ses faveurs au vieillard.

Oh ! Je ne dis pas qu'elle les accordait avec désintéressement... On s'en persuadera par la suite.

Cette curieuse idylle avait pour théâtre un coquet bourg lorrain, Bayon, sur les bords de la Moselle, à quelques kilomètres de Nancy et de Lunéville.

A Bayon, on suivait au jour le jour les hauts et les bas du faux ménage.

Le soir, c'était un des sujets de conversation les plus prisés que de s'entretenir des sourires ou des disputes du « père César » et de la « Marie-Claire ».

Dernièrement, ça alla très mal. Le père César, évidemment tâtilon, s'emporta :

« Et puis, j'en ai assez. Tu peux bien partir, cria-t-il à son amie. Ne reviens plus, je ne veux plus te revoir... Tu n'es qu'une gueuse !  
L'autre, qui n'avait pas sa langue dans sa poche, de répondre :

« Une gueuse ! J' suis une gueuse !...  
Où, j' suis une belle idiote de perdre mon temps avec un gâteux comme toi !  
On se tendit le poing !

« F... le camp que j' te dis... Et puis, pour commencer, tu ne seras pas couchée sur mon testament.

« J'ai peut-être pas assez couché avec toi, espèce de saligaud !

« J' vais faire un nouveau testament et tu seras pas dessus...

« Si tu fais ça... fais attention à toi... Et puis, d'abord, c'est l'ancien testament qui comptera.

A bout d'arguments, le vieux avait liquidé sans ménagement sa maîtresse et, tenant parole, le lendemain, il signait chez le notaire un nouveau testament où le nom de Marie-Claire ne figurait pas.

L'affaire fit grand bruit à Bayon. La rupture fut officielle et on jura tant et plus.

Le père César, au café, ne cachait pas sa mauvaise humeur :

« Cette garce-là ! s'exclamait-il, j' sais point comment j'ai pu vivre avec elle pendant des années... J'étais dix fois trop bon...

Et, au soir d'un de ces derniers dimanches, le soir du 11 avril exactement, on ramassa le père César à moitié mort. Il avait reçu force coups à la tête et gémissait d'une faible voix.

Il avait l'âme chevillée au corps, ai-je dit ; un autre, à sa place, serait mort sur le coup ; lui dura huit jours. Il ne mourut que le dimanche suivant.

Malgré soins et médicaments, il n'avait pu survivre à plusieurs fractures du crâne. Ce n'étaient point là blessures légères pour un octogénaire.

Une fois que le père César eut rendu le dernier soupir, on songea ferme à découvrir l'auteur du coup.

Dès le premier jour, certes, on avait chuchoté :

« C'est la Marie-Claire qui s'est vengée. Mais, maintenant qu'il y avait mort d'homme, la rumeur allait grandissant, tant et si bien que les gendarmes et les juges de la sous-préfecture décidèrent de s'occuper de la chose.

Un médecin légiste se rendit à Bayon et pratiqua l'autopsie du corps du vieillard.

La sinistre opération terminée, le praticien conclut :

« Cet homme a été assassiné. Les fractures des os crâniens proviennent de nombreux coups portés avec un objet contondant.

Un cri unanime répondit à cette déclaration :

« Il faut arrêter Marie-Claire... C'est elle la meurtrière.

Les preuves contre la femme Helmer ne manquèrent pas.

Il fut impossible de découvrir au logis du défunt ni trace du second testament où la Marie-Claire ne figurait pas ni trace des titres et valeurs que le vieillard conservait chez lui.

« Vous avez volé le tout - demanda-t-on à la femme.

« Non ! Non ! Je le jure... Elle se débattit comme un beau diable ou plutôt comme une diablesse, mais ce fut en vain.

Qu'on aille perquisitionner chez elle, décida le juge d'instruction.

Chez la Marie-Claire, ce ne fut pas long ;

on découvrit bientôt, derrière un tas de vêtements, un manteau et une robe maculés de sang.

Ce fut alors le coup de grâce. La femme s'écroula.

« Vous reconnaissez ces vêtements ?

« Oui...  
« Ils sont à vous ?

« Oui...  
« D'où provient ce sang ?

« J'ai tué un lapin...  
« On ne plaisante pas ici...

La femme, en larmes, pleurnicha :

« Oui... oui... j'ai un peu frappé le père César... mais je ne voulais pas le tuer... C'était une dispute... Je jure que je ne voulais pas le tuer...

« C'est ça... Seulement, tout de suite après sa mort, vous avez volé son argent et son testament...

Sur ce, la femme qui estimait en avoir déjà trop dit ou qui s'était ressaisie, simula la folie.

« Quoi que dites-vous ?... César ?... Qui est César ?

Mais cette folie n'était point telle que, harcelée de questions, la Marie-Claire ne livrât à son insu quelques précieux renseignements.

Finalement, grâce à ses indications, on retrouva titres et valeurs sous un tas de fumier... Quant au testament, elle avoua l'avoir brûlé !

Est-ce exact ?

La Justice en savait assez pour l'inculper d'homicide volontaire et, entre deux gendarmes, elle partit pour la prison la plus proche.

Les jurés de Meurthe-et-Moselle dirent bientôt quelle peine mérite un pareil forfait.

A Bayon, on trouva bon, dès la nouvelle de l'arrestation connue, de bien vouloir se rappeler certains faits, vieux de quelques années, se rattachant au passé de la Marie-Claire.

On s'interrogea dans la rue :

« Mais, dites donc, vous vous souvenez du père Lotte ?

« Lotte, le mari de la Marie-Claire ?

« Oui...  
« Eh bien !...

« Vous ne vous souvenez pas comment il est mort ?

« Pour sûr que si... Il s'est suicidé.

« Vous croyez toujours au suicide, maintenant qu'on sait de quoi est capable la Marie-Claire ?

« Mais, dites-moi... mais, dites-moi... serait-ce possible ?

« Rappelez-vous. Lotte était brave homme et il n'avait aucune raison de se tuer...

« C'est vrai... on l'a trouvé la tête fracassée d'un coup de revolver sur son lit...

« C'est cela même...  
« Mais qui donc conclut alors au suicide ?

« Mais les gendarmes... C'est la Marie-Claire qui disait à qui voulait l'entendre : « C'est un suicide... » Et, comme on ne pensait pas à la soupçonner, on l'a crue !

« Ainsi, elle aurait tué aussi son mari...  
« Pour l'héritage !

Ces réflexions, ils furent des dizaines à se les faire. Tout le village fut bientôt

### IRÈNE SCHMEDER A L'INSTRUCTION



M<sup>me</sup> Schmeder qui tira sur son ami, pilote aviateur, une balle de revolver, a comparu, si déprimée qu'il fallut la porter, devant la Chambre des mises en accusation. (N. Y. T.)

convaincu que la Marie-Claire avait un second crime sur la conscience. C'est peut-être aller un peu vite en besogne, n'empêche qu'il apparaîtrait désormais surprenant qu'une enquête ne soit pas ouverte à propos de cette mort pour le moins suspecte, ni que la Justice omette de décider l'exhumation du corps en vue d'une autopsie qui n'a jamais été pratiquée.

Marie-Claire ? Une grande criminelle qui fera que, demain, l'obscur petit pays de Bayon connaîtra une triste gloire.

C'est possible... car on en a appris bien d'autres sur le compte de la mégère... à commencer par une vieille histoire qui date du temps où elle séjournait à Pont-à-Mousson.

Il est, en effet, à Pont-à-Mousson, un aveugle de guerre, un martyr de la grande tourmente qui, par on ne sait qu'elle charité d'âme, n'avait jusqu'à présent rien dit. Peut-être aurait-il parlé plus tôt qu'un crime aurait été évité... mais n'épiloguons pas ; voici ce que déclare l'aveugle depuis qu'il connaît le dernier meurtre de la femme Helmer :

« J'ai eu Marie-Claire à mon service jusqu'au jour où se déroula une scène inadmissible, elle tenta de m'assassiner.

Voici donc une troisième victime, victime heureusement encore vivante, de la terrible femme.

Il est prouvé, en effet, que la Marie-Claire s'attaqua avec une pioche et un bâton au pauvre aveugle qui ne dut la vie sauve qu'à l'arrivée providentielle d'un tiers.

Pourquoi plainte ne fut-elle pas portée à l'époque ?

L'aveugle se montra magnanime et la Marie-Claire s'enfuit de Pont-à-Mousson... pour Bayon, où elle devait tuer le père César... très probablement son pauvre homme d'époux.

La Marie-Claire ? Un monstre : la femme qui tue !

PHILIPPE ARTOIS.

### La Mort qui rôde

(Suite de la page 12).

Hortense Decorte, Denise Deprez et Isidore Decorte.

Le million est aux rescapés.

N'accusons personne, car c'est avec beaucoup de prudence que les parquets de Mons et de Nivelles s'emploient à percer ce terrible mystère. Bien entendu, il est tard pour que l'on puisse encore rechercher les causes des trois premières morts, mais l'analyse des viscères de ceux qui décédèrent depuis octobre dernier révélera sans doute des détails étranges.

C'est en tout cas l'avis unanime ici :

« On ne meurt pas comme ça sans savoir pourquoi.

« Surtout que c'était facile de délivrer des permis d'inhumation.

« Parbleu !  
« Vous verrez que la prison en attend quelques-uns.

Ils le méritent bien, savez-vous ?

G. C.

### TROTSKY SE FAIT JUGER A MEXICO



A Mexico, Trotsky a demandé à des socialistes et communistes de le juger en toute liberté. Trotsky est ici avec son avocat. (M. P. P.)

## Péché de chair tu ne feras.

Les... appelons-les Dupont semblent former un ménage parfait : la femme est jeune, jolie, aimable; le mari est correct, élégant, bien élevé.

Que voulez-vous de plus ? ils sont mariés depuis deux ans et l'on ne connaît pas d'amant à l'épouse, pas de maîtresse à l'époux... Alors le ménage modèle ? Eh ! non, puisque, d'un même élan, s'il est possible de dire, les Dupont ont demandé le divorce : — Pourquoi ? demandent les bons camarades.

— Pourquoi ? répètent en écho les bonnes petites amies.

Et nul ne peut répondre : il faut d'ailleurs avouer que le motif invoqué par le mari et que la femme ne contredit pas est assez peu... 1937, qu'on en juge :

« Considérant, dit l'assignation, que le sieur Dupont, dès la nuit de nocces, eut la désagréable surprise de trouver sa femme couchée dans le lit conjugal, non vêtue, comme il l'espérait, d'un charmant vêtement nocturne, mais affublée d'une sorte de sac de grosse toile comme on en emploie pour conserver les noix (sic), sac comportant trois ouvertures dans le haut pour le cou et les bras et trois dans le bas... »

« Considérant, ajoute l'exploit judiciaire, que la jeune femme, alors qu'elle était fiancée, était élégamment vêtue et de façon moderne et que le sieur Dupont ne pouvait s'attendre à une telle tenue nocturne, qu'il en fit la réflexion à sa femme laquelle lui déclara qu'une honnête femme, si elle a le droit d'être coquette de jour, ne doit pas l'être de nuit ;

« Considérant que le sieur Dupont tenta par la suite de ramener sa jeune femme à d'autres sentiments, mais qu'il n'y put parvenir : le mariage, lui fut-il répondu, n'a d'autre but que la procréation, l'œuvre de chair ne doit pas être faite par plaisir, mais seulement pour avoir des enfants ; de plus, les rapports conjugaux doivent être rares, car, si l'homme y trouve parfois de la joie, la femme ne les accepte que comme un devoir. »

On imagine la scène : la jolie M<sup>me</sup> Dupont, car elle est jolie, se glisse au lit couverte de son sac, bras croisés, l'air d'une victime résignée au sacrifice, elle attend le mari qui, à cette vue, s'exclame :

— Mais c'est ridicule, odieux, cette tenue ! Je t'apporterai des chemises de nuit et j'entends que tu les portes !

De fait, le lendemain, il achète de ravissants déshabillés aux suggestives transparences... du crêpe de Chine rose aux dentelles hypocrites qui dévoilent la rondeur de l'épaule... du satin bleu qui moule le corps souple.

— Jamais, crie la femme, je ne mettrai cela.

— Pourquoi ?  
— Je te l'ai déjà dit : je ne veux pas commettre le péché de chair par luxure, mais je désire avoir des enfants, c'est tout.

Et la demande du mari de se terminer ainsi :

« Considérant que, malgré les efforts du requérant, la dame Dupont continue à se refuser à toute coquetterie vestimentaire nocturne, que, de plus, elle n'accepta de remplir ses devoirs conjugaux qu'une fois par semaine, répétant sans cesse : Je n'aime pas l'amour, ni les baisers, ni les caresses, je ne me suis mariée que pour avoir des enfants. »

Mais les enfants ne vinrent pas et l'époux, las, on le conçoit, de cette façon spéciale de comprendre la vie conjugale, demanda le divorce.

Le tribunal, malgré la requête de l'épouse confirmant les faits relatés par le mari, a ordonné une enquête.

On se demande d'ailleurs ce qu'une enquête de ce genre peut donner, puisqu'il n'est pas coutume d'appeler des témoins pour assister aux ébats conjugaux et voir dans quelles conditions les deux conjoints font ce que la femme, dans le cas présent, appelle avec dédain l'œuvre de chair, qu'elle considère comme un péché.

DIDIER RENAUD.

## Le tableau de genre.

Sur la foi d'une annonce parue dans un journal très parisien, M. Édouard C..., percepteur au chef-lieu de canton d'un département de l'Ouest, avait écrit à un certain Raphaël Luminax, dont le nom est évidemment emprunté à l'histoire de la peinture et à la science moderne des éclairages.

Artiste en « natures ressuscitées », Luminax offrait aux amateurs, selon les dires de sa réclame, de ravissants tableaux de genre, à transformations... Sujets variés, affriolants, d'une conception parfaite et d'une facture sans défaut. Prix à la portée de toutes les bourses.

M. C... reçut dans le délai de trois jours, en réponse à sa demande de renseignements, une lettre fort aimable. Il y était dit :

« Je sens que j'ai affaire à un authentique amateur. Vous envoyer un catalogue même orné de belles reproductions photographiques de mes tableaux ne ferait pas naître en vous l'émotion, l'enchantement que

vous êtes capable d'éprouver, j'en suis convaincu, en face d'une œuvre originale. Venez à mon atelier lors de votre prochain voyage à Paris... Je ravirai vos yeux... »

M. C..., qui cherchait tout bonnement à acquérir une petite toile un peu Louis XVIII avec des amours volants, une dame à son déshabillage et un galant à demi caché derrière une portière, trouva ce Raphaël bien poli, mais un peu compliqué.

Il fallut, à quelques semaines de là, une convocation de son chef lui enjoignant de se trouver au ministère de la rue de Rivoli dans les quarante-huit heures pour remettre le peintre Raphaël en mémoire du fonctionnaire. Ses affaires terminées aux Finances, M. C... gravit les pentes de Ménilmontant, trouva une vieille rue cravachée par des courants d'air et, au fond d'une cour, une ancienne écurie transformée en un atelier à la fois artistique et industriel.

Mais, attendu que cette visite devait être le point de départ du procès que nous allons rapporter, rendons-nous tout de suite à la 13<sup>e</sup> Correctionnelle. Justement le percepteur en est au récit de sa visite au peintre, devenu son adversaire.

— Je n'avais pu que manifester ma surprise à monsieur, avoue-t-il, en voyant son matériel, les machines, les établis, qui encombraient l'atelier. Il me répliqua : « Je suis un artiste d'un genre particulier. J'allie l'art à la science et cela me permet d'obtenir des résultats surprenants. »

« En effet, il me montra de vastes toiles de plusieurs mètres carrés recouvertes de couleurs en applications épaisses et ne présentant à première vue aucune image.

# CAUSES MALÉES

J'eus l'impression de me trouver en face d'une immense palette enlignée de toutes sortes de pâtes multicolores. Un fouillis, un mélange ahurissant. Mais, soudain, M. Raphaël projeta sur ces toiles une lumière appropriée et, dans la même seconde, un paysage au vrai des mieux réussis apparut. La lumière changea de ton, d'intensité, et le paysage se transforma en un intérieur de maison ancienne, puis encore en sous-bois, en marine, en scène de jeux, etc...

« Je l'avoue, ces successives métamorphoses m'avaient beaucoup plu. Je demandai alors à voir quelques tableaux de l'espèce que je recherchais et, après un choix parmi une collection assez réduite, pour ne pas désobliger ce garçon qui me paraissait travailleur, ingénieux, mais pas bien riche, je jetai mon dévolu sur une « Idylle champêtre », à la manière de Watteau. La toile était encadrée convenablement... Elle a d'ailleurs été confiée par moi au juge d'instruction. »

M. LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a pu la voir en Chambre du Conseil. Si vous désirez la reconnaître... Je ne pense pas qu'elle puisse, dans la lumière relative de cette salle, produire ses ahurissantes révélations.

LE DÉFENSEUR DU PRÉVENU, avec vivacité. — En ce qui nous concerne, nous déclarons que le tableau soumis à l'examen est bien celui qui a été vendu à monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est donc clos...

M. C... — Je tiens à spécifier qu'au moment de prendre livraison de mon achat, examiné dans le fond de l'atelier et sous un jour moyen, je demandai au vendeur, en plaisantant, si j'emportais une seule peinture et non une série de sujets superposés.

M. LE PRÉSIDENT. — Tout le procès repose sur ce point. Que répondit le peintre ?

M. C... — Au vrai, je m'en suis souvenu bien plus tard. Il hésita un peu, mais, j'avais eu le tort de ne pas marchander, si bien que ses scrupules durent se fondre au contact des cinq billets de cent francs que je lui avais mis dans la main. Il me répondit : « Soyez sans crainte... D'ailleurs, ce n'est pas du tout le même travail. »

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez eu cette impression de gêne de la part du prévenu que bien après, dites-vous ?

M. C... — Oui, dans les jours qui suivirent la soirée fatale... Car, messieurs, à mon retour de Paris, j'eus l'idée très naturelle, mais combien fâcheuse, d'inviter quelques amis à dîner pour leur montrer ensuite mon acquisition. C'est une des vieilles coutumes de nos provinces. On achète quelque chose de superflu, on fait preuve d'un peu de goût, on peut se vanter de quelque chance en n'importe quelle matière, et cela suffit pour qu'on cherche aussitôt, aimablement d'ailleurs, à étaler son travers... J'avais — qu'on m'en excuse — pendu mon tableau dans mon cabinet et, immédiatement recouvert d'une étoffe, il avait attendu sa consécration officielle.

« Le dîner fini, les dames passèrent les premières, j'avais aussi quelques jeunes filles, un abbé, deux ou trois de mes collègues, enfin le lieutenant de gendarmerie ; je découvre le cadre, je donne pleine lu-



Sur une voiture de la police américaine, munie d'un poste d'écoute sur ondes courtes, on ne se contente pas de prendre connaissance des ordres ou des renseignements transmis par la Direction centrale. On les enregistre aussitôt grâce à une sorte de bloc-notes qui se dépte automatiquement à mesure que le texte est sténographié. (A.)

mière au lustre et... messieurs, vous voyez d'ici le tableau ! C'est le cas de le dire : mon idylle champêtre sous un éclairage violent s'était changée en une scène de révoltante débauche peinte avec les détails les plus abominables... Je faillis être écharpé par mes invités. »

M. LE PRÉSIDENT. — Cela se comprend. (A Raphaël.) Enfin, monsieur, vous ne pouvez exciper de votre bonne foi. Vous saviez pertinemment ce qu'offrirait votre toile sous un jour approprié ?

LE PRÉVENU. — M. C... n'est pas venu chez moi en simple amateur d'art. Il avait lu mon annonce publicitaire dans une revue fort gauloise. S'il me posa en riant, après avoir choisi le tableau, la question à laquelle je répondis par : « Tranquillisez-vous, ce n'est pas le même travail », cela ne peut être relevé contre moi. Le procédé que j'exploite a été inventé par un ingénieur de Nancy. On peut obtenir jusqu'à dix métamorphoses sur une seule surface recouverte de produits appropriés. En l'espèce, l'idylle champêtre n'en comportait qu'une seule. Donc je n'avais pas trompé mon client.

M. LE PRÉSIDENT. — Une seule, mais de quelle espèce, justes cieux ! (Et sa mimique est là pour compléter ses paroles.)

M. C... — Je réclame un franc de dommages et intérêts... pour me permettre de rentrer chez moi la tête haute.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir entendu la plaidoirie du défendeur. — Deux mois de prison avec sursis au sieur F..., dit Luminax, cent francs d'amende. M. C... obtient le franc demandé.

J. C.

## Un étrange individu.

La carrière de Louis P... que nous développons le conseiller-rapporteur à la Cour d'Appel de X..., est plutôt rocambolesque.

Ce garçon, âgé de trente ans, a déjà eu maille à partir avec la justice, mais c'est sous le nom de Louise P... qu'il a encouru trois condamnations pour entourage, violences et rébellion.

Aujourd'hui, il est au banc des accusés pour répondre du délit de vagabondage spécial. En première instance, cela lui a valu les treize mois et cinq ans d'interdiction d'usage. Il a cru bon d'interjeter appel.

— Un fait d'une exceptionnelle originalité domine l'existence de l'inculpé, déclare le rapporteur, en manière de préambule. A sa naissance, le médecin accoucheur déclara qu'on se trouvait en présence d'une petite fille. L'état civil enregistra la venue de Louise-Armande-Béatrice P... et les parents de l'enfant, tous deux artistes dramatiques, l'élevèrent sans supposer que plus tard, il s'opérerait un changement progressif dans la nature de leur petite.

lières et que l'on comprendra mieux dans quelques instants, pour agir de la sorte.

« Mais la fillette n'en parut nullement affectée. Elle abandonna le logement dont elle était six mois par année la gardienne, et commença une existence de bohème misérable, sans aucun sens moral, aucune retenue. C'est à cette époque — elle a tout juste atteint sa majorité — qu'elle est appréhendée pour avoir pris le portefeuille d'un monsieur qui l'avait accompagnée dans un hôtel de la rue de la Lune. Ce haut fait lui valut trois mois et un jour de prison.

« Un peu plus tard, bien que cataloguée parmi les filles de noce, Louise opposa une résistance farouche aux agents qui voulaient la conduire au dépôt. Elle parvint à leur échapper grâce à l'appui de son amant, un certain « Bébé-les-Pieds-plats », connu pour ses attaches avec le monde des petits jeunes gens trop fardés. Reprise peu après, Louise P..., à l'instruction, affirma qu'elle serait morte plutôt que d'aller passer la visite des filles, qu'elle ne s'y était jamais rendue, et qu'au surplus elle n'était pas sûre d'être tout à fait du sexe aimable.

« Le juge d'instruction nomma un expert. Celui-ci reconnut chez la triste créature des symptômes si curieux qu'il rédigea un rapport concordant avec les allégations de la prévenue. Condamnée néanmoins à quatre mois de prison, Louise P..., sa peine effectuée, se rendit à l'hôpital pour soumettre son cas à un spécialiste. Elle avait dû réfléchir ou évoluer physiologiquement. Elle subit une série d'opérations et quitta l'établissement d'assistance sous les habits d'un homme.

« Ici se placent les multiples complications de l'état civil et des réquisitions de l'autorité militaire. Louise, devenue Louis, ne montra pas plus d'empressement à gagner la caserne qu'elle en avait mis à se rendre chez le médecin-inspecteur du dépôt des femmes.

« On perd sa trace durant quelques années. Enfin, se croyant à l'abri des recherches de la maréchaussée, Louis P... revient à Paris, se met en ménage avec une des filles qu'il avait connues à l'époque où il exerçait la même profession inavouable et la voilà souteneur.

« Cela dure peu. Les gendarmes réapparaissent. Il émigre dans une petite ville du ressort de cette cour et il se fâche avec sa maîtresse qui le dénonce, cas extrêmement rare, comme nous le savons tous. Filé, il est pincé en flagrant délit par deux inspecteurs au moment où sa maîtresse, réconciliée avec lui pour la circonstance, lui remettait de l'argent dans un petit bar assez louche.

« Louis P... fait appel du jugement primitif qui le condamna aux peines de treize mois de prison et de cinq ans d'interdiction de séjour. Les faits sont patents. Ils doivent être pris en considération, mais, à mon sens, il peut être tenu compte de l'état morbide, consécutif, chez ce garçon nouvellement promu, à ces accidents dont je viens de rendre compte. »

La défense présentée par l'avocat du souteneur s'appuiera sur ce dernier point et avec un luxe inouï de détails. Si bien que la Cour finira par réduire à huit mois la peine de prison, mais sans supprimer la fâcheuse « trique ». De plus, Louis P..., à l'expiration de sa peine, sera remis entre les mains de l'autorité militaire...

J. C.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0.60

# Les Énigmes de Police-Magazine

(Suite de la page 5.)

zone, sans aucune valeur personnelle. Il est entièrement aux ordres de M. Hector et tous les copains de Jojo gagnent leur matérielle au Léopard. Ce sont eux qui quémangent la protection de M. Hector.

QUESTION. — Ce M. Hector me fait l'effet d'un homme qui ne craint personne?

RÉPONSE. — Voilà qui est vile dit. Je sais qu'à plusieurs reprises d'anciens complices qui ont gardé des documents prouvant sa culpabilité dans certaines affaires ont

réussi à le faire casquer dur. Mais il n'est pas né d'aujourd'hui, il sait se défendre. Et puis, il veut mieux être son ami que son ennemi. C'est quel'un vous savez! On dit qu'il est propriétaire de plusieurs immeubles dans le quartier de l'Étoile.

Arrêtons là pour aujourd'hui la publication du rapport de Vindex. Et tâchez de répondre exactement aux questions que vous trouverez ci-dessous.

Le lecteur qui nous donnera la solution la plus exacte et qui s'approchera le plus du nombre de réponses reçues gagnera :

## Un Billet de la Loterie Nationale

Nous attribuerons ensuite à chacun des dix lecteurs qui se classeront immédiatement après :

## Un dixième de Billet de la Loterie Nationale

Puis à chacun des vingt lecteurs qui se trouveront placés à la suite :

## Un vingtième de Billet de la Loterie Nationale

Eu égard aux lois belges, ces prix ne sont pas valables pour la Belgique.

Vendredi prochain 7 mai, à 20 h. 35, en écoutant notre émission du Poste Parisien, vous connaîtrez la solution de cette énigme policière.

Puis vous apprendrez les noms des gagnants.

La solution paraîtra également dans le numéro de Police-Magazine portant la date du 9 mai. Les noms des gagnants

seront publiés dans le numéro de Police-Magazine du 16 mai.

Vendredi prochain, 9 mai, écoutez à 20 h. 35, sur l'antenne du Poste Parisien, l'émission de Police-Magazine au cours de laquelle l'extraordinaire policier, le grand Vindex, vous exposera une nouvelle énigme policière dont vous trouverez le détail dans le numéro de Police-Magazine du 9 mai.

## CONDITIONS D'ENVOI DES SOLUTIONS

CONDITION ESSENTIELLE. — Afin de faciliter le dépouillement des solutions qui devra s'effectuer très rapidement, nous n'accepterons que les envois par carte postale (affranchissement à 0 fr. 40).

## Le suicidé professionnel

UN tribunal de Londres a eu à juger dernièrement un escroc dont le cas est vraiment exceptionnel et l'audace singulière.

Cet homme, nommé Thomas Lidowe, était accusé d'avoir vécu pendant onze ans une existence de grand seigneur et sans bourse délier, grâce à cinquante-sept tentatives de suicide. Il s'était, en effet, jeté quatre fois dans la Tamise, trois fois précipité en mer : neuf fois, il s'était ouvert les veines — comme les Romains de la décadence! — trente et une fois, il avait avalé des poisons divers, le plus souvent du véronal : dix autres fois, il avait tenté de disparaître en employant des moyens plus ingénieux encore.

Seulement, voici comment il agissait! Il avait soin de choisir pour son expérience macabre un hôtel élégant, un palace en pleine saison et s'y prenait de telle sorte qu'au moment de son suicide son entourage était obligé de le sauver.

Vous devinez la suite ; quand les habitués des hôtels apprenaient le motif de sa décision — c'était toujours des difficultés pécuniaires, avouait-il — ils faisaient une quête en sa faveur. Thomas Lidowe empoignait l'argent et filait aussitôt... sans régler sa note.

De temps en temps, pour se remettre de ses émotions, l'audacieux escroc s'en allait faire un petit voyage à l'étranger... et recommençait sans vergogne.

Lorsque le juge lui reprocha son étrange manière de vivre, Thomas Lidowe répondit avec désinvolture :

— Que voulez-vous? De nos jours, il faut bien se débrouiller comme on peut!

## La Guinguette à deux sous

(Suite de la page 7.)

— Vous ne venez pas ?  
— Je viens!... Combien, garçon?...  
— Pardon! Chacun sa part, comme d'habitude!

C'était un principe. Maigret payait ses consommations, James les siennes. Il ajouta dix francs pour la fausse commission du garçon.

Dans le taxi, il paraissait préoccupé, mais, vers Villejuif, il révéla l'objet de cette préoccupation :

— Je me demande chez qui on va faire le bridge, demain après-midi.  
C'était l'heure de l'orage. Des fléchettes de pluie commençaient à frapper les vitres.

(A suivre.) G. S.

## VOUS AUREZ TOUS DE BEAUX CHEVEUX

Je possède formule scientifique, souveraine, unique, contre : démangeaisons, chute, pellicules, cheveux clairsemés, gras ou secs, etc. et active repousse. J'envoie "Gratis et Franco" mon livre précieux de vérité et de bien-être, très documenté sur ces affections qui sont exploitées par trop de charlatans. "Atteintes et admirables". — Cela se vous engage à rien, même après avoir tout essayé, écrivez-moi. Sœur HAYDÉE, s Les Bourdettes - Saint-Agne, TOULOUSE.

## Rein-Vessie-Prostate

régénérés par le Pagéol qui aseptise les muqueuses et rétablit le fonctionnement normal de l'appareil urinaire.

CHATELAIN, 2, rue de Valenciennes, Paris.- Rens. gratuits. Ec. service 603 P0.

## ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC



"VÉRIFIÉS, CONTROLÉS, GARANTIS"

- « Ivoire » ..... Soie blanche fine. La dz. 12.
- « Réservoir ivoire » ..... » 13.
- « Velos » ..... Soie rose ext.-fine. » 14.
- « Rés. voir. velouté » ..... » 15.
- « Naturel » ..... Soie brune surfine. » 16.
- « Réservoir naturel » ..... » 17.
- « Cristallin » ..... Soie blonde superf. » 18.
- « Réservoir cristallin » ..... » 19.
- « Pelure » ..... Soie peau ext.-superf. » 20.
- « Réservoir pelure » ..... » 21.
- « Latex » ..... Soie factée invisible. » 25.
- « Renforcé » ..... Lavable extra. » 25.
- « Soie chair » ..... Lavable supérieur. » 30.
- « Supersochair » ..... Lavable ext.-supér. » 50.
- « Epais » ..... Lavable d'usage. » 75.
- « Crocodile » ..... Spécial.Américaine. » 50.
- « Baudruche » ..... Surfine supérieure. » 10.
- « Bous américain » ..... Modèle très court. » 30.
- « Collection » ..... Mod. variés supér. » 20.
- « Echantillon » ..... Mod. variés extras. » 20.
- « Assortiment Black Cat » 20 mod. différents. » 60.
- « Le Vérifior » appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs. 12.

RECOMMANDÉ : "Latex" invisible et "Soie chair" lav. CATALOGUE illustré tous articles intimes, cacheté fco. ENVOIS rapides, reconn. sans marque apparente. PORT : France et Colonies : 2 frs. - Etranger : 5 frs. PAIEMENT par mandat (Contre remb. : frais 3 frs). Pas d'envoi contre remb. à l'étranger.

## BELLARD - P - THILLIEZ

HYGIÈNE  
55, Rue Notre-Dame-de-Lorette, PARIS-9<sup>e</sup>  
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue  
Magasins ouverts de 9 à 19 heures. (Vente discrète)  
Même maison : 22, Faubg. Montmartre (6<sup>e</sup> boulevard)

Toute solution nous parvenant sous enveloppe, même ouverte, sera annulée. Inutile de nous donner des indications détaillées, il suffit de répondre sommairement à ces cinq questions :

1° Nombre de réponses reçues ? (Cette question est destinée à départager les ex æquo.)  
2° « M. X. » avait-il touché au Léopard une forte somme d'argent ? (Répondre par oui ou non.)

3° Qui lui avait remis cette somme ? (Répondre par un nom.)  
4° Pour quelle raison avait-on donné de l'argent à « M. X. » ? (Répondre en quelques mots.)

5° Que s'est-il passé exactement ? (Répondre en quelques mots.)

Voici maintenant le modèle réduit d'une carte postale qui vous indique comment nous désirons que vous rédigiez votre réponse ; il est inutile de recopier le texte des questions figurant à titre d'exemple sur le modèle ci-dessous : se contenter d'indiquer le numéro des questions.

**CARTE POSTALE**

Timbre  
à  
0 fr. 40

1° Nombre de réponses reçues ? \_\_\_\_\_

2° « M. X. » avait-il touché au Léopard une forte somme d'argent ? \_\_\_\_\_

3° Qui lui avait remis cette somme ? \_\_\_\_\_

4° Pour quelle raison avait-on donné de l'argent à « M. X. » ? \_\_\_\_\_

5° Que s'est-il passé exactement ? \_\_\_\_\_

6° Nom et adresse ? \_\_\_\_\_

VINDEX

" Police-Magazine "

3, rue Taitbout, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Aucun bon de concours n'est nécessaire. Les envois recommandés seront refusés.

## LE RELIEUR de "POLICE-MAGAZINE"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat. Ils peuvent être ENLEVÉS et REMIS à VOLONTÉ

Prix :  
En vente à nos bureaux. 12 fr.  
Envoi franco : France... 14 fr. 50  
Étranger... 18 fr. 50

Adresser commandes et mandats à l'Administration de "POLICE-MAGAZINE", 3, Rue Taitbout, PARIS (IX<sup>e</sup>).  
AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

## PRIMES GRATUITES offertes aux abonnés de "POLICE-MAGAZINE"

habitants la France ou ses Colonies (Consulter notre tarif d'abonnement, page 15.)

AU CHOIX :

Prime n° 1. — DOUZE MOUCHOIRS BLANCS en fine toile pur fil de Cholet, ourlés à jours.

Prime n° 2. — UN PORTE-MINE WAHL-EVERSHARP à mine rentrante, ébonite marbrée de couleur.

Prime n° 3. — SIX TORCHONS VERRIÈRE mi-lin, litaux rouges (0<sup>m</sup>,60 x 0<sup>m</sup>,80).

Pour recevoir l'une de ces primes, joindre au montant de l'abonnement, pour frais de port et d'emballage, 1 fr. 25 pour les primes n° 1 et 2 et 3 fr. 30 pour la prime n° 3.

Docteur **PRÉVOST** de la Faculté de Médecine de Paris

# L'AMOUR SECRET

Le plus intéressant, le plus complet

des OUVRAGES RÉALISÉS sur **LA VIE SEXUELLE**

Le Volume : **30 francs** Demandez-le à votre libraire qui vous le procurera.

Envoi franco contre la somme de 30 fr. adressée aux Éditions Générales, 5, rue Michel-Charaire, Sceaux (Seine)

Aucun envoi contre remboursement.

LISEZ, CETTE SEMAINE, DANS **SÉDUCTION**

# Le Muguet d'Amour

par G. BOSCH-STEIN  
illustré par BERTHOMÉ SAINT-ANDRÉ

# SÉDUCTION

32 pages en héliogravure. — TOUS LES SAMEDIS EN VENTE PARTOUT **1 fr. 50**

En utilisant le PETIT COURRIER de **SÉDUCTION** vous trouverez ce que vous cherchez.

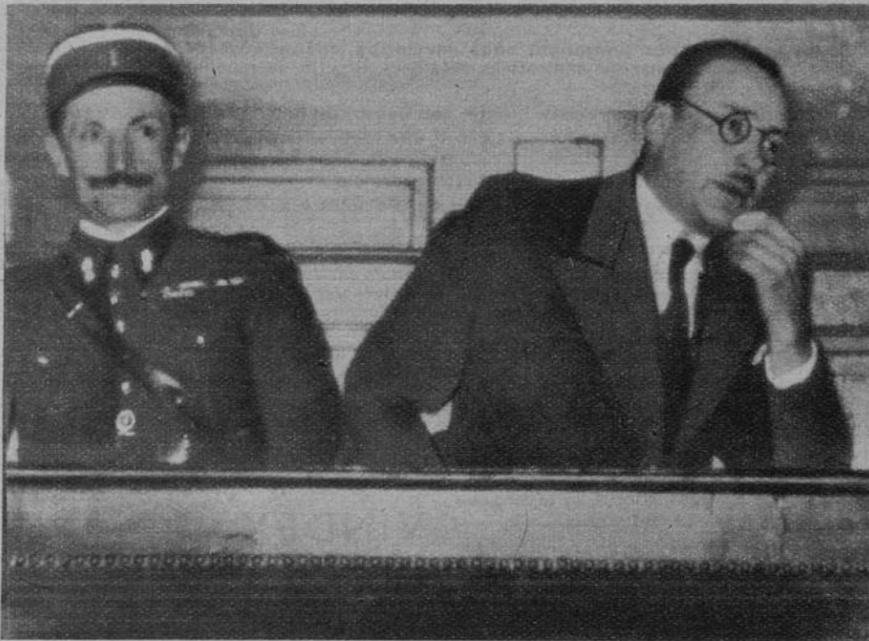
**POLICE - MAGAZINE**

Direction - Administration - Rédaction  
**3, rue Taitbout, PARIS (IX<sup>e</sup>)**

Téléph. : Taitbout 59-68. — Compte Ch. Post. 259-10. R. C. Seine 64-345.

**ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes**

<b>FRANCE</b> —	Un an (avec prime) ... 60 fr.	Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
	Un an (sans prime) ... 47 fr.	
	Six mois (sans prime) ... 30 fr.	Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.
<b>ÉTRANGER</b> —	Un an (sans prime) ... 54 fr.	
	Six mois (sans prime) ... 34 fr.	



Le dentiste Replat, qui blessa grièvement son amie, M<sup>me</sup> Moyon, femme du préfet de l'Aube, est passé devant les Assises de Saône-et-Loire. Le dentiste, qui avait essayé de se tuer, a été acquitté. Le voici (à droite) devant les juges. (N. Y. T.)



M. Riol, très honorable dentiste, installé à Mehun-sur-Yèvre, avait été confondu avec un malfaiteur en fuite, et incarcéré. Il obtiendra une indemnité et a reçu les excuses du ministre de la Justice. M. Riol (voir notre photo) serait aussi un parfait Lucien Baroux. (N. Y. T.)



Vernon qui assassina à Londres Max-le-Rouge sera défendu par M<sup>e</sup> J.-C. Legrand. Ci-dessus, la reconstitution du crime devant l'avocat français (à gauche). (K.)



M<sup>me</sup> Tonia Navar, de la Comédie-Française, intentait un procès au chansonnier Jean Marsac qui la déclarait... bien en chair. Tout s'est arrangé. A gauche : M<sup>me</sup> Tonia Navar avec M<sup>e</sup> Valensi, son avocat. A droite, Jean Marsac avec son avocat, M<sup>e</sup> Mireille Maroger. (M. et H. M.)



Magda Fontanges, née Corabœuf, qui tira sur M. de Chambrun, à la gare du Nord, plusieurs coups de revolver, a été confrontée avec les inspecteurs de la gare. Voici l'aventurière à la sortie du cabinet du juge. (H. M.)



À Saint-Ouen, une bijouterie et un magasin de fourrures furent dévastés tour à tour par des cambrioleurs, qui, de là se rendirent rue La Boétie, à Paris, et y enlevèrent pour 40 000 francs de fourrures chez M. Simon, fourreur. La foule stationne devant les vitrines brisées. (Rap.)